



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°51

EMOR

8 & 9 Mai 2020

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles.....	3
La Torah chez vous	5
Shalshelet News	7
La Voie à Suivre	11
Boï Kala.....	15
Tora Home.....	17
Mayan Haim.....	21
Koidinov	25
La Daf de Chabat	26
Autour de la table du Shabbat.....	29
Apprendre le meilleur du Judaïsme	31



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

Il est écrit dans notre Paracha:

«וְסִפְרֹתָם לְכֶם, מִפְרֹתָה הַשְׁבָּת, מִיּוֹם הַבִּיאָכֶם, אַתָּה־
עֹמֵד הַתְּנוּפָה: שְׁבָעׁ שְׁבָתוֹת, תְּמִימָת תְּהִיָּה.»

Puis, vous compterez chacun, depuis le lendemain de la fête, depuis le jour où vous aurez offert l’Omer du balancement, sept semaines, qui doivent être entières» (Vayikra 23, 15).

Nous parlons du lendemain du premier jour de la fête de Pessah, précise Rachi car si tu dis que c'est un Chabbath, tu ne sauras pas duquel il s'agit.

Les commentateurs demandent cependant: Pourquoi la Torah appelle la fête de Pessah Chabbath? Le Quedouchat Levi explique que le Chabbath exprime le couronnement du projet divin, le but de la création du monde. La création du monde, l'œuvre de D-ieu n'a de valeur que par le Chabbath. Si l'homme reconnaît la maîtrise de D-ieu sur le monde en observant le Chabbath, le Chabbath aura achevé l'œuvre de la création en lui donnant un sens. Malheureusement bien vite, l'homme a oublié D-ieu; il a pensé que la nature pouvait exister en dehors du créateur du monde. Alors, D-ieu a dû intervenir par un miracle pour briser les lois de la

nature. Cependant malgré ses interventions surnaturelles l'Humanité n'a pas compris; elle ne s'est repenti ni après le déluge ni après La tour de Babel ni après qu'Abraham eut été sauvé de la fournaise ardente.

La première fois qu'un peuple aura tiré la leçon des miracles et fait Téchouva, ce sera lors de la sortie d'Egypte:

Le Peuple Juif a suivi le Saint bénit soit-il dans le désert comme il est écrit: «je te garde le souvenir de l'affection de ta jeunesse de l'amour de tes fiançailles lorsque tu m'as suivi dans le désert, dans une terre inculte (Jérémie 2;2)». Pessah est donc devenu le couronnement de l'œuvre de la création, car c'est à ce moment-là que les hommes ont enfin reconnu D-ieu comme le maître du monde.

C'est la raison pour laquelle Pessah, à propos de l'offrande du Omer, est appelée Chabbath par la Thora. En effet, on apportait cette offrande à D-ieu avant de profiter de la nouvelle récolte pour bien nous rappeler que tout appartient à D-ieu.

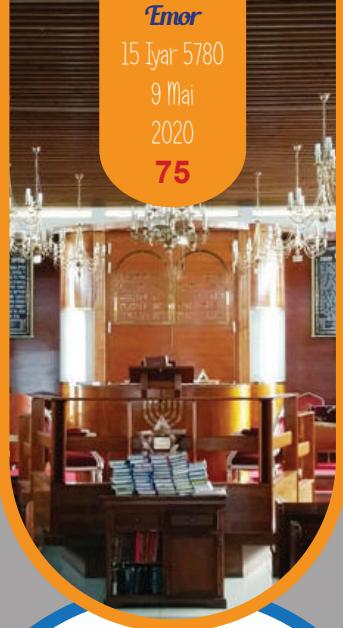
Ainsi nous comprenons aisément pourquoi il est écrit dans le passouk le lendemain du Chabbath.

Collet

Quelle est la signification du trente troisième jour du Omer?

CHABBAT EMOR

Emor
15 Iyar 5780
9 Mai
2020
75



Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 20h58
Motzaé Chabbat: 22h15



1) Nous apprenons du verset de notre paracha Emor 23,15 et du verset Dévarim 16,9, l'obligation de compter le Omer depuis le 16 Nissan (2e jour de Pessa'h), jour où l'on offrait au Beth Hamikdash l'offrande appelée «Omer», et de compter jour par jour pendant sept semaines, jusqu'à Chavouot. A l'époque du Beth Hamikdash, c'était une Mitsva de la Thora de compter le Omer. De nos jours, d'après la majorité des décisionnaires, c'est une obligation d'ordre rabbinique en souvenir du Temple. Comment compter le Omer ? La Mitsuva consiste à compter chaque soir: «Aujourd'hui nous sommes le énième jour du Omer». On compte le Omer le soir, de préférence dès la sortie des étoiles. Il faut être debout, les personnes âgées ou malades peuvent rester assises. Si on a malgré tout compté assis, on sera quitte de notre obligation et on ne devra pas recompter. Avant de faire le compte du Omer, on récite la bénédiction suivante: «Baroukh Ata Ado-naï, Elo-henou, Mélekh Ha-olam, Acher Kidéchanou Bémitzvotav, Vétzivanou Al Séfirat Ha'omer» (Béni Tu es, Hachem, notre D-ieu, Roi de l'univers, qui nous as sanctifiés par Tes commandements et nous as ordonné de compter le Omer). Ensuite on comptera les jours et les semaines (par ex: «aujourd'hui nous sommes le Xème jour du Omer, ce qui fait X semaine(s) et X jours»).

2) Après la Séfira (compte), on dit: «HaRa'haman Hou Ya'azar Avodath Beth HaMikdash Limekoma Bimehéra Béyaménou» (Le Miséricordieux restaurera le service du Temple, bientôt, de nos jours). L'usage est de conclure la Séfirat haOmer par le Téhilim 67 et Ana Bekhoa'h.

3) Le compte pouvant se faire dans toutes les langues, dès le coucher du soleil et tant qu'on n'a pas encore compté, on fera attention de ne pas indiquer à quelqu'un quel est le jour du Omer à compter. On préférera répondre «hier nous étions le Xème jour du Omer.

(Yalkout Yossef Moadim)

Le Récit du Chabbath

Rabbi Its'hak Izik Roth (Zats'al) raconta qu'avant la terrible Choa il fut envoyé dans l'enfer sibérien par les maudits bolchéviques. A l'approche de Roch Hachana, il convint avec d'autres prisonniers juifs, de se retrouver dans la forêt en ce jour saint, loin des yeux des bolchéviques, afin de prier en Minyan. A leur grande déception, aucun homme parmi les prisonniers n'avait de Chofar (corne avec laquelle on sonne le jour de Roch Hachana). Rabbi Its'hak était si affligé qu'il se répandit en prières devant Hachem et Le supplia de lui permettre de réaliser cette Mitsuva si importante.

Vingt-quatre heures exactement avant Roch Hachana, alors que le Rav marchait dans la forêt, il aperçut au loin un bétail dont une corne était prise dans un buisson. Il s'approcha doucement de l'animal, saisit la corne afin de libérer l'animal, celle-ci se brisa et resta dans sa main, alors que le bétail s'enfuit joyeusement. Rabbi Its'hak était sous le choc! Il reprenait sa respiration afin d'être capable de réaliser ce qu'il venait de vivre le temps d'un éclair! Dans sa

לעילוי נשמהת

David Ben Rahma ḥAlbert Abraham Halifax ḥMévorakh Ben Myriam ḥMeyer Ben Emma ḥRa'hel Bat Messaouda Koskas ḥChlomo Ben Makhlof Amsellem
ḥIts'hak ben Camouna Lelloche ḥYéochoua ben Mazal Israël ḥMoché 'Haïm Ben Sim'ha Aouizerate ḥChlomo Ben Fradji ḥElie Ben Saada Assayag



main, il tenait l'inespéré: une corne de bétier! Comme si une main lui avait tendu un *Chofar* du Ciel, voulant lui dire: «*Voici un Chofar pour toi Rabbi Izik, va et sonne avec à Roch Hachana!*» Il ne restait plus qu'à la rendre conforme à la *Halakha* et lui et ses compagnons d'infortune pourraient ainsi accomplir la *Mitsva* propre à ce saint jour, en plein cœur de la Sibérie! Sa joie était intense!

Il trouva parmi les Juifs prisonniers un artisan capable de façonnez la corne afin de la rendre apte à être utilisée comme *Chofar*. Et le grand jour arriva.

Ils encouraient tous un grand danger, mais pas un ne manqua le rendez-vous dans la forêt, ils prièrent l'office avec *Rabbi Izik* comme ministre officiant et sonnèrent du *Chofar* comme la loi juive le requiert.

Le retentissement du son de ce *Chofar* restera gravé à tout jamais dans leurs âmes, représentant l'espoir au fond de la détresse. Ce *Chofar* miraculeux aurait pu leur coûter leur ration de pain vitale ou même l'emprisonnement dans un cachot glacial. Ce *Chofar* atteignit les plus hautes sphères Célestes, et en ouvrit les portes les plus inaccessibles, afin de poser la plus magnifique des couronnes au sommet de la «Tête» du Roi des rois: *Hakadosh Baroukh Hou!*

Réponses

Le trente-troisième jour du Omer (**Lag Baomer** **ל"ג בעומר**) marque la fin de l'épidémie mortelle qui sévit sur les 24.000 élèves de **Rabbi Akiva** [voir **Yebamot 62b**]. Il coïncide également avec la *Hiloula* de **Rabbi Chimone Bar Yo'hai**. Ce jour de fête et de joie (comme l'a demandé le maître de la *Michna*), bien qu'étant d'ordre rabbinique, se trouve en allusion dans la Thora: 1) Il y a trente-trois lettres dans le texte qui énonce la *Mitsva* du «**Compte du Omer**», en allusion à Lag Baomer: «*Vous compterez, depuis le lendemain du Chabbath [Pessa'h], depuis le jour où vous apporterez le Omer...*» (Vayikra 23, 15) [**HaTamat Sofer**]. 2) Il existe deux versets dans la Thora qui font allusion à Lag Baomer. Le premier concerne le monticule érigé par Yaakov et Lavan avant le départ du Patriarche de 'Haran: «...Ce tas [de pierres] - **Gal גל** (formé des mêmes lettres que 33) **לג** - est un témoin entre nous deux, dès aujourd'hui» (Bérechit 31,48). Le second concerne le dévoilement des Secrets de la Thora: «*Dessille-moi les yeux גל עני (Gal Enai)* pour que je puisse contempler les Merveilles de Ta Thora» (Téhilim 119,18). La relation entre les deux textes, par rapport à **Lag Baomer**, est la suivante: Lorsque un Juif étudie la Thora avec abnégation et soumission **קבלה על** (**Kabalat Ol**) au point de se séparer des plaisirs de ce Monde (les pierres du monticule sont comparées aux lettres de la Thora d'après le *Séfer Yétsira*. Ces pierres [la Thora] séparaient Yaakov, prototype du *Talmid 'Hakham*, d'avec Lavan, symbole des plaisirs matériels), alors Hachem le conduit dans les Profondeurs de la Thora, que dévoila *Rabbi Chimone Bar Yo'hai*, le jour de sa disparition, à Lag Baomer [**Likouté Si'hot**]. 3) Les jours du Omer sont des jours de jugement et de rigueur, car ils sont sous l'influence du Nom divin Elohim **אלים**, le nom de la «**Midat Hadin**» (l'Attribut de Rigueur). Le «radoucissement» de cette période s'opère par la permutation des lettres de ce nom avec les lettres qui les précèdent. Les lettres extrêmes restent échangées car le Aleph est précédé d'aucune autre lettre et le Mem final permute avec le Mem simple qui redevient final en fin de mot. Seules les trois lettres centrales permutent: le **ל** avec le **ב**, le **ה** avec le **ד** et le **ו** avec le **נ**. Les lettres obtenues totalisent une valeur numérique de 33 (20 + 4 + 9) qui indique le temps nécessaire pour radoucir les «Sévérités» de la période du Omer. Ces trois lettres sont les initiales issues du texte de **Chir Hachirim** (1,2): «*Ki Tovim Dodékhya Miyaïn - car tes caresses sont plus délicieuses que le vin*», allusion à la transformation du *Din* (le vin) en Miséricorde (les caresses). Ce «radoucissement» s'effectue en trois étapes: **Kaf כף**: valeur numérique 20 (allusion surprenante au *Yom Haatsmaout* qui tombe précisément le vingtième jour du Omer), **Teth טת**: valeur numérique 9 (allusion à *Pessa'h Chéni*, neuf jours après *Yom Haatsmaout*) et **Daleth דלת**: valeur numérique 4 (allusion à Lag Baomer, quatre jours après *Pessa'h Chéni*) [**Chla**]. 4) Le trente- troisième mot de la Thora est le mot **Tov** - **טוב** (Bon), qui désigne la Lumière Originelle «*Et HaOr Ki Tov - טוב* ([D-ieu vit] que la Lumière était bonne). Aussi, après avoir arrangé les principales **Midot** (Emotions) du cœur durant les trente-deux premiers jours du Omer (32 est la valeur numérique de *Lev לב* - cœur), commence une période de 17 jours (17 est la valeur numérique de *Tov - טוב*), de préparation au Don de la Thora, appelée Lumière (à noter que **האר האור** [**Et HaOr**] a pour valeur numérique 613) [**Béné Issakhar**].

Il est écrit dans notre Paracha: «*Et vous compterez chacun, depuis le lendemain de la fête [Pessa'h], depuis le jour où vous aurez offert l'Omer du balancement, sept semaines, qui doivent être entières*» (Vayikra 23, 15). Que symbolisent les sept semaines du «**Compte de l'Omer ספירת העומר**»? Plusieurs réponses, parmi lesquelles: 1) Depuis la destruction du Temple la *Mitsva* de l'Omer, est essentiellement d'ordre rabbinique, en quelque sorte pour évoquer le souvenir du *Beth Hamikdache בֵּרְךָ לְמִקְדֵּשׁ*. Le *Midrach Haggada* rapporte le fait suivant: Lorsque *Moché* annonça aux *Béné Israël*: «*Quand tu auras fait sortir ce Peuple de l'Egypte, vous adorerez le Seigneur sur cette montagne même* **גַּעֲבָדָן אֶת-אֱלֹהִים, לְעֵדָה**» (Chémoth 3, 12), ils lui demandèrent combien de temps après avoir quitté l'Egypte? *Moché* leur répondit après cinquante jours [auxquels fait allusion le «*Noun*» (50) de **תִּשְׁעַבְדָּן**]. Ils se mirent donc à compter, à partir du 15 Nissan, chacun pour soi, jusqu'au cinquantième jour. C'est en se basant sur ce *Midrache* que nos Sages ont maintenu le compte des sept semaines de l'Omer qui, de *Pessa'h*, nous conduisent à *Chavouot* alors que le sacrifice de l'Omer, origine de ce compte d'après la Thora n'existe plus. Aussi, nous comptons actuellement cinquante jours pour la joie de la Thora **שְׁמֹתַת הָתּוֹרָה**, comme le firent les *Béné Israël* en leur temps [**Rabbénou Nissim** – fin du *Traité Pessa'him*]. 2) La raison d'être du Peuple d'Israël, c'est la Thora, et c'est en vue de la réalisation de cette Loi divine par les hommes, que D-ieu créa Ciel et Terre. C'est ce que nous apprend un passage de Jérémie (33,25): «*Si Mon pacte avec le jour et la nuit pouvait ne plus subsister [l'étude de la Thora jour et nuit], je cesserais de fixer des lois au ciel et à la terre*». C'est donc la Révélation de la Loi et son acceptation par Israël, qui a été le but essentiel de la sortie d'Egypte. La soumission à D-ieu et à Sa Loi aura plus de signification pour vous que le passage de la servitude à la liberté. C'est le premier événement cependant, bien qu'il soit le moins important des deux, qui servira de signe à la réalisation du second... Nous devons donc compter dès le lendemain de *Pessa'h* les jours puis les semaines qui nous conduiront à l'anniversaire du Don de la Thora. Nous ressentirons ainsi en nous-mêmes cette impatience, ce désir que devaient éprouver nos pères pendant ces sept semaines. Or c'est en comptant les jours que l'homme exprime le mieux sa volonté d'arriver à un but qu'il s'est assigné. Aussi pour compter le nombre de jours et de semaines, nous le faisons à partir de l'Omer, en annonçant chaque soir combien de jours ont déjà passé, et non combien de jours il reste encore à attendre jusqu'à *Chavouot*, ce qui, au début d'une période d'attente, serait plutôt décourageant [**Séfer Ha'hinoukh**]. 3) Les *Béné Israël* eurent besoin d'une période pour se délivrer de l'impureté égyptienne qu'ils avaient contractée (considérée aussi comme une période de «convalescence» de 49 jours [valeur numérique du mot «*חולה – malade*»] pour les guérir de leurs impuretés). Comme une femme «*Nidda*» (rendue impure par sa menstruation), ils devaient se purifier par une «abstinence» de sept semaines, symbolisant les «*sept jours de pureté שבעה נקיים*» qui font suite à la période de menstruation et qui nécessitent d'être comptés («elle comptera לה וספורה לה» [Vayikra 15, 28]), à l'instar des jours de l'Omer (sept semaines de purification plutôt que sept jours car ils contractèrent en Egypte les sept sortes d'impuretés: «*Nidda*», «*Zava*» [flux sanguin], naissance, mort, «lèpre» du corps, «lèpre» du vêtement et «lèpre» de la maison [**Séfer Hatodaa**]). Ensuite, ils purent s'unir à D-ieu le jour de *Matan Thora* (considéré comme celui du mariage entre Hachem [le *Hatan*] et Israël [la *Kalal*]). Quant à l'immersion dans l'eau, dont le «*Mikvé*» est le symbole, elle est représentée par le «bain» de la Thora [**Zohar III 97b – Or Ha'haïm**]

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5779

PARACHA EMOR 5780

ACTUALISER LA TORAH

La Paracha Emor débute ainsi « L'Eternel dit à Moïse : parle aux Cohanim fils d'Aharon et dis-leur "Vayomer Hashem el Moshé, **Emor** el haCohanim Beni Aharon, **ve-amarta** aléhém) » Lv21,1. Nos Sages font remarquer l'emploi du verbe **Emor** (dire) par trois fois dans ce verset. La Torah fait essentiellement usage de deux termes différents pour exprimer le verbe « parler » : **Dabbère** et **Emor**. Le premier pour exprimer un discours « ferme et délivrer un message catégorique » et le second « **Emor** » pour exprimer un discours plus affable adapté à l'interlocuteur, et pour faire en sorte qu'il soit clair et bien compris. La Torah suggère d'éviter des paroles dures et impératives lorsqu'il s'agit d'éducation et de transmission des notions de sainteté, afin de faire aimer la Mitzva.

En matière d'éducation, il est nécessaire de répéter la manière de se comporter, afin que les principes de sainteté soient bien assimilés et deviennent comme une seconde nature. Nos Sages ont étendu ce principe d'éducation à tout le peuple, car tout le peuple est tenu de se sanctifier. C'est ainsi que l'étude et le rappel des Halakhot, des lois qui régissent notre vie au service de l'Eternel sont constamment rappelées par les Rabbins et les éducateurs aux Enfants d'Israël, quels que soient l'âge des personnes et leur degré de connaissance de la Torah.

LES LOIS DE LA TORAH : UNE MARQUE D'AFFECTION

Les lois de la Torah sont d'origine divine. Cet axiome est le fondement du Judaïsme, puisque nous acceptons d'accomplir certains commandements qui dépassent notre entendement et notre logique cartésienne. On désigne ces lois de la Torah par *Houkim*, décrets divins symbolisés par la loi sur la Vache Rousse. Pour purifier une personne impure par le contact d'un mort on l'asperge avec de "l'eau lustrale". L'eau lustrale est obtenue par le mélange d'eau et de cendres de la Vache rousse, or contre toute logique, la personne chargée de collecter ces cendres devient impure et sera purifiée par le produit qu'elle a contribué à élaborer.

Nos Sages disent que le monde repose sur les lois de la Torah et leur accomplissement par le genre humain : 613 Mitzvoth pour les Enfants d'Israël dont 7 lois noahides concernent l'humanité entière. L'Eternel est souvent traité de Père de la nation, dans l'expression "Avinou Malkénou, Notre Père, Notre Roi". Cette expression signifie que l'Eternel nous a donné la Torah pour qu'on en vive, c'est un geste d'affection de Sa part. On peut alors se demander pour quelle raison la Torah comporte autant de menaces de punitions et de mort ? En effet, c'est là l'impression qu'en retirent beaucoup de coreligionnaires qui se fondent sur cette impression pour tourner le dos à la pratique des Mitzvoth, en disant que la loi juive est saturée d'interdits qui vont parfois à l'encontre du confort physique et intellectuel de la personne.

Ces coreligionnaires oublient qu'un père qui aime ses enfants, tient à ce que ces enfants acquièrent des réflexes pour les préserver d'un danger physique ou moral ; parfois, il est donc obligé de sévir lorsque ces enfants risquent une catastrophe. Il en est ainsi de la Torah, même si nous ne comprenons pas toujours la portée des Mitzvoth, les avertissements nous évitent de devoir faire l'expérience du danger en toute circonstance. Par exemple, à un tout jeune enfant on dit "ne touche pas au feu, tu vas te faire mal". Il obéit mais en fait, cet enfant ne découvrira que plus tard la nature du danger, à savoir que le feu brûle.

A la différence du jeune enfant, l'Eternel nous a donné de l'intelligence pour lever une partie du voile sur la sagesse de la Torah et nous enseigner que la plus grande qualité de l'homme est l'humilité devant la grandeur de notre Créateur et Maître du monde. « L'Eternel nous a fait l'homme un peu moindre qu'un dieu » (Ps 8,6. Cela signifie qu'il n'est pas donné à l'homme de tout comprendre ; cependant, nos Sages ont toujours cherché à percer certains secrets de la Création.

LA LOGIQUE DE SUBSTITUTION

Beaucoup de personnes font la grave erreur de réduire le Judaïsme à une adhésion à la foi d'Israël sans prendre en compte le respect des pratiques religieuses. Elles oublient ou ignorent que toutes les Mitzvoth de la Torah sont indispensables pour le maintien du monde. Cependant, malgré la meilleure volonté et le désir de se conformer à ces exigences, les circonstances de la vie ne permettent pas toujours leur réalisation. Il en est ainsi, par exemple, depuis la destruction du Temple de Jérusalem, de l'impossibilité d'assurer le culte sacrificiel tel qu'il est prescrit par la Torah. Or le monde ne peut pas, selon la Torah, se maintenir sans ce culte sacrificiel. Il en de même de toutes les autres Mitzvoth. Comment expliquer alors que le monde est toujours en place ?

Nos Sages ont proclamé ce dicton « Hashem envoie toujours le remède avant la plaie » Dans l'impossibilité pour les Cohanim d'offrir des sacrifices d'animaux, l'Eternel a suscité un prophète pour aider le peuple à résoudre ce problème, nouveau pour l'époque. Le Prophète Osée (**עֹשֵׂה**) suggère au peuple de s'adresser ainsi à Hashem en disant : « Pardonne-nous Ô Hashem toutes nos iniquités ; agrée la réparation et nous t'offrirons en sacrifice l'hommage de nos lèvres, **Ouneshalma parim sefaténou** », les taureaux sont remplacés par les paroles de nos lèvres. De là est née l'institution des prières quotidiennes, fixées en remplacement des sacrifices et que nous récitons le matin et l'après-midi, la prière du soir étant facultative à l'origine, car le soir il n'y avait pas de sacrifices.

Cette logique de substitution, c'est-à-dire de remplacement d'une chose par une autre a été initiée à propos du sacrifice d'Isaac. En effet Avraham avait compris que l'ordre divin exigeait d'immoler son fils : en arrêtant sa main, l'ange lui fit comprendre qu'il n'est pas nécessaire d'exercer une violence sur autrui pour faire plaisir à Dieu. Levant les yeux, Avraham vit un bélier dont les cornes étaient enchevêtrées dans le buisson. Ces cornes sont à l'origine du Shofar dont le peuple se sert pour rappeler le sacrifice d'Isaac qui n'a pas eu lieu. D'une manière générale, cet épisode du sacrifice d'Isaac nous enseigne que désormais, le sacrifice humain couramment pratiqué à l'époque, est désormais remplacé par le sacrifice d'animaux.

Nous avons dans cette même Paracha, un autre exemple de substitution. Au chapitre 24, il est rappelé ce qu'il est commun de désigner par "la loi du talion" « Quand un homme aura fait une blessure à son prochain, on lui fera comme il a fait lui-même : fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent... » Le peuple juif a fait preuve de maturité en ayant recours à cette logique de substitution : on ne coupera la main et on ne crèvera pas un œil du coupable, mais on dédommagera pécuniairement la victime. Cette loi s'adresse aux juges des tribunaux, car il est interdit à l'individu de se faire justice soi-même. Les nations ont interprété cette "loi du talion" comme étant à l'origine de l'esprit de vengeance du peuple juif, alors que partout ailleurs "préside la loi d'amour" !!!.

Il est probable que cette "logique de substitution" appliquée à différents domaines de la vie, est à l'origine de la pérennité du peuple juif obligé de s'adapter continuellement chaque fois à ses nouvelles conditions de vie, pour observer les directives de la Torah, contribuant ainsi au maintien de la vie en ce monde selon la Volonté divine.



La Parole du Rav Brand

« Vélo tash'hit et péat zékanékha, (Vayikra, 19,27) » ; « Oupéat zékanam lo yégalé'hou », (Vayikra, 21,5) - Vous ne rasez pas les coins de votre barbe.

Voici ce qu'écrivit le Rambam : « Il était la coutume des prêtres idolâtres de raser leur barbe, et pour cela la Torah nous l'interdit. La barbe a cinq coins, aux mâchoires supérieures et inférieures à gauche et à droite, et au menton. La Torah interdit de les raser avec une lame mais pas avec un ciseau », (Avoda Zara, 12,7).

Ordinairement, se coiffer comme les idolâtres ne nous est interdit que si telle est la mode dans cette contrée et à cette époque. Quant à l'interdiction de ne pas raser la barbe, elle est perpétuelle et partout. Pourquoi la Torah considère-t-elle ce geste singulièrement comme une expression d'idolâtrie et intrinsèquement lié à son culte ? Bien que ce soit un 'Hok, nous avons une mitsva d'essayer de la comprendre un peu (Rambam, Témoura, 4,13).

En fait, la Torah appelle la barbe « zakan », à approcher aussi avec le mot « zakén », ancien, sage. Ceci est dû au fait que la barbe se diffère des cheveux de la tête ; ces derniers s'y trouvent dès la naissance, alors que la barbe, elle, ne se développe qu'à un âge avancé, parallèlement à la croissance de la sagesse. Les quatre coins de la barbe la séparent des cheveux de la tête, comme la sagesse est séparée de l'ignorance et de l'immaturité. Le cinquième coin, celui du menton, sépare la partie droite et la partie gauche de la barbe ; la droite signifie partout la force et la gauche la faiblesse. Car les anciens ne sont pas tous pareils, et il est indispensable d'établir une hiérarchie entre eux. C'est en effet le plus grand parmi eux qui doit être reconnu comme tel et ainsi nommé à la tête du peuple. Comme le monde est ordonné selon une hiérarchie, ainsi le sont les sages. Dieu est supérieur à tout dans le monde, et Ses lois

sont supérieures à tout ce qu'il y a dans le monde. Ce qui est saint est au-dessus de ce qui est profane, et ce qui est morale est supérieur à ce qui est immorale. Détruire les séparations qui les partagent revient à gommer les différences entre le saint et le profane, ainsi que celles entre les érudits et les simples, les matures des immatures, les éclairés des abêtis. En fin de compte, les gens qui détruisent ces cloisons désirent abattre la limite entre la raison de la déraison, et en venir à comparer le Dieu unique au culte d'idolâtrie. Ils érigent l'idole en un dieu, ou ils rabaisse, que Dieu nous protège, Le Dieu glorifié soit Son Nom aux idoles.... Voilà ce qu'est le propre de l'idolâtrie.

L'idolâtrie est encore accompagnée par l'immoralité. Cette dernière était pratiquée par tous les peuples idolâtres, et les plus obsédés par ces infamies étaient les sept nations qui peuplaient autrefois la terre de Canaan (Rachi, Kidouchin, 68b). Elles faisaient partie intégrante de leur culte, et pour cette raison, les prophètes échangent fréquemment les termes qu'ils utilisent pour l'idolâtrie avec ceux de l'immoralité.

En rasant la barbe avec une lame, on donne au visage de l'homme un visage de femme (Rabbénou Béhayé, Vayikra, 27,19). Or toute confusion entre homme et femme est une perversion, une « toéva », une abomination, et de les confondre pourrait conduire à des désirs pervers. Ainsi, l'habitude des prêtres idolâtres de se raser leur barbe était un avatar de leur culte. D'ailleurs, les juifs du moyen âge appelaient les curés « gala'him » (Rachi, Soucca, 17a, Nida, 30b, Chabbat 111b), les « rasés », car ils rasaient leur barbe comme les prêtres idolâtres de l'Antiquité.

Par cette mitsva, la Torah demande aux juifs de vivre en un peuple saint, et de s'abstenir de pratiquer des actes qui conduisent l'homme à des comportements pervers.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha évoque plusieurs lois concernant les Cohanim et le Cohen Gadol.
- L'impureté et des défauts touchant les Cohanim et des statuts des Cohanim par rapport à la nourriture.
- Les défauts qui empêchent un animal d'être offert sur le Mizbéah.
- La Paracha des fêtes que nous lisons lors de Pessa'h et Souccot.
- La Torah nous apprend des lois au sujet de la Ménora et des 12 pains.
- Cette Paracha riche en Mitsvot se conclut par les lois basiques d'un homme envers son ami.

Enigmes

Enigme 1 : Dans la paracha de A'hare mot, quelle action est faite par une chose inerte, qui est faite en général par un vivant ?

Enigme 2 : Nous voilà à l'époque du Far West, dans une petite ville paisible. Un homme entre dans le saloon, il s'approche du bar et demande au patron un verre d'eau. Soudain, celui-ci se penche sous le bar et réapparaît avec un fusil qu'il pointe sur le front du client. L'homme semble apaisé, il remercie le patron et sort du bar. Pourquoi ?

Réponses A'hare Mot-Kedochim N°186

Enigme 1: Ben Hé Hé qui a dit : Léfoum Tsaara Agra (en fonction de l'effort la récompense), Avot 5,26.

Rébus: Quête / Honnête / Bad / Code / Èche / île / Bâche שְׁלֹשֶׁת לְבָשָׁת כְּתָנָת

Charade: V Anneau Tare

Enigme 2: 101×5=505
Donc SOS

Chabbat

Emor

9 mai 2020

15 Iyar 5780

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18: 44	20:05
Paris	20:58	22:16
Marseille	20:30	21:39
Lyon	20:39	21:51
Strasbourg	20:36	21:52

N°187

Pour aller plus loin...

1) Un Cohen Ediot a-t-il le droit de refuser de se rendre impur pour ses 7 proches défunts (21-2,3) ? (Hizkouni au nom du Torat Cohanim)

2) Pour quelle raison un Cohen Gadol a l'interdiction de se rendre impur pour ses proches, son père et sa mère y compris ? (Tiferet Yéonathan)

3) Pour quelle raison un Cohen Gadol a-t-il l'interdiction d'épouser une veuve (21-14) ? (Midrach Talpiot au nom du Sefer Imre Noam)

4) Pour quelle raison la Torah nous interdit-elle d'abattre le même jour la mère et son petit (du bovin ou du ovin, 22-8) ? (Ramban)

5) Pour quelle raison la Torah nous enjoint-elle de jeûner spécialement le jour de Kippour (le 10 Tichri, 23-27) ? (Hizkouni)

6) La fête de Souccot est célébrée au mois de Tichri en souvenir des "ananei kavod". Or, ces dernières commencent à abriter les bné Israël au mois de Nissan. Pour quelle raison alors fêtons-nous Souccot en Tichri et non en Nissan ?

7) En quoi les pains de propositions sont-ils comparables au jour du Chabbat (24-8) ? (Haémek Davar)

Yaakov Guetta

Vous appréciez Shalshelet News ?
Alors soutenez sa parution
en dédicant un numéro.

contactez-nous :
Shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Leïlouï nichmat Avraham ben Itshak Laredo - 20 Iyar -

1) Selon plusieurs décisionnaires la bénédiction sur la Matsa est « hamotsi » tout au long de l'année [Beth David 70 et 83 ; 'Houkat Hapessa'h 482,1 de Rav Itshak Taieb]. Telle est la coutume des achkénazim [Voir Piské techouvot 168,13 note 99].

- D'autres pensent qu'en dehors de Pessa'h la berakha sur la matsa est Mézonot [Mich'a dérabouta 1 Siman 168,6; Chemech oumaguen (tome 1 ch. 34-36) ...]. Telle est la coutume de l'ensemble des communautés séfarades [Mahazik berakha 158,5 ; Ateret Avot tome 2, perek 22,73 ; Voir toutefois le Alé Hadass perek 4,2 qui rapporte que le Minhag à Tunis est de réciter motsi sur la matsa après Pessah]. Mais étant donné que cela fait l'objet d'une vive discussion parmi les décisionnaires, celui qui craint Hachem ne rentrera pas à priori dans le doute et fera motsi sur un petit morceau de pain pour acquitter la matsa. [Caf hahayime 158,5 ; Yé'havé daat 3,12 ; Or letson 2 perek 12,3]

2) On pourra aussi fixer notre repas sur la matsa en mangeant une quantité égale ou supérieure au volume de 3 œufs (ce qui correspond à ~70g de matsa soit 2 Matsa machine). En effet, un kazayit en volume de matsa (27cm³) correspond à ~11g de matsa en poids.

3) Celui qui mange la matsa toute l'année (à la place du pain) pour des questions de santé fera Motsi [Yalkout Yossef helek 3 page 126].

4) Une personne qui n'a pas encore fait rentrer de pain chez elle après Pessah (peu importe la raison) continuera à réciter motsi sur la matsa (Selon certains, cela s'applique uniquement à la sortie de Pessa'h). Il sera bon alors dans ce cas-là de manger ~70g de matsa afin de réciter motsi et birkat sans souci.

5) Certains ont l'habitude de consommer la matsa le 14 iyar en souvenir de Pessah Chéni. Toutefois, selon Rav Mazouz il convient de la consommer au cours de la soirée du 15 iyar étant donné qu'à l'époque c'est à ce moment-là que celui qui était impur consommait sa matsa. [Voir Alon bayit neeman parachat Emor qui déduit cela du Rambam]

David Cohen

La Question

Dans la paracha de la semaine nous est enseignée la Mitsva du Omer. Cette mitsva consistait à cueillir de l'orge à la sortie du premier Yom Tov de Pessa'h. A compter de ce jour, débutait le compte du Omer jusqu'à Chavouot. Le 'Hinoukh explique que ce compte a pour but de nous accentuer l'impatience de parvenir au jour du don de la Torah.

Question : pour quelle raison le compte du omer est-il nommé en rapport avec l'offrande de l'orge, alors qu'il ne semble avoir aucun lien avec cet événement, si ce n'est une concomitance de temps ? Il aurait dû être nommé le compte des semaines.

Rabbi Gabriel Yossef Lévi répond : L'orge (d'autant plus dans sa forme brute) est le symbole de la nourriture animale. Cette offrande était apportée juste après le jour commémorant la sortie d'Egypte, afin de symboliser le fait que seul notre corps "animal" vient d'accéder à la liberté, mais que cette liberté est loin d'être un objectif en soi (bien qu'une condition impérative). Le réel objectif pour lequel nous sortons d'Egypte, est d'accéder à la liberté spirituelle grâce à la réception de la Torah (Al tikra 'harout éla 'hérout). Or, le jour de Chavouot, nous amenions au Temple 2 pains de blé.

Ceci afin de symboliser par le blé (céréale référence de la consommation humaine) qui plus est sous sa forme travaillée, (en pain et non en gerbe) que par le don de la Torah, nous accédions définitivement au statut d'homme libre dans notre dimension spirituelle. Pour cela, nous comptons les jours du omer afin de nous remémorer que notre réel objectif, consiste à supplanter notre condition matérielle et animale.

G.N

La voie de Chemouel

L'ennemi de mon ennemi

Pour conclure ce chapitre, nous allons revenir sur plusieurs points qui mériteraient bien quelques éclaircissements, à commencer par la destination de David. Ce dernier s'était résolu à s'installer à Gath, principauté philistine. Cette décision interpelle de nombreux commentateurs : David avait-il déjà oublié la fâcheuse mésaventure qu'il y avait connu quelques mois auparavant ? Pour rappel, c'est précisément à cette époque que Chaoul l'avait déclaré hors-la-loi, sous prétexte de rébellion. Et alors qu'il pensait avoir trouvé refuge dans la cité philistine, David se fit aussitôt repérer par les frères de Goliath. Ces derniers y virent une occasion inespérée de venger le colosse. Ils firent donc pression sur leur souverain Akhich afin qu'il se débarrasse de leur ennemi. David ne réussit à s'en sortir que de justesse, simulant la folie. La brève

confusion sur son identité lui permit de prendre la fuite.

A la lumière de ces évènements, on comprend mieux l'étonnement de nos Sages. Certes, Chaoul représentait une sérieuse menace et depuis la double trahison des habitants de Zif, il était clair que David n'était pas en sécurité même au sein de sa propre tribu. Ajoutons à cela le fait que David, ayant déjà bénéficié à deux reprises d'une intervention divine, craignait de ne plus avoir assez de mérite pour que Dieu le sauve une fois de plus (Malbim). Ceci explique bien pourquoi il devait quitter la Terre sainte au plus vite. Mais était-il bien sage de s'aventurer dans un territoire qui s'était déjà montré plus qu'hostile ?

Le Radak propose une réponse qui sera reprise par beaucoup d'autres : depuis sa première expérience, de nombreuses choses ont changé dans la vie de David. Tout d'abord, celui-ci avait pris deux

nouvelles épouses, Ahinoam et Avigail, qui, contrairement à sa première femme Mikhal, l'accompagnaient partout où il allait. De ce fait, lorsque David sollicita Akhich pour qu'il puisse s'installer à Gath, la présence de ses femmes joua en sa faveur, indice qu'il comptait vraiment s'y établir. Et il y avait peu de chance qu'il soit venu espionner la contrée vu qu'il était désormais de notoriété publique que David était recherché dans son pays, ce qui n'était pas encore le cas à l'époque de sa première visite. Mais ce qui va faire toute la différence, c'est l'apparition d'une garde rapprochée composée de pas moins de six cents hommes. Il faut dire qu'au cours de son périple, de nombreuses personnes en détresse se sont jointes à lui et elles lui étaient entièrement dévouées. David devenait donc beaucoup plus difficile à atteindre et il va se servir de cet atout pour proposer ses services au roi et ainsi gagner sa confiance.

Yehiel Allouche



Charade

Mon 1er est un synonyme de joyeux,
Mon 2nd est en nombre de 4 pour prendre la route,
Mon 3ème est un félin,
Mon tout n'est pas permise aux Cohen.

Jeu de mots

Il ne faut pas attendre d'être bricoleur pour déposer une plinthe.

Dévinettes

- 1) Pour quel mort qui n'est pas un proche un Cohen a-t-il le droit de s'impurifier ? (Rachi, 21-1)
- 2) Qu'est-ce qu'une « halala » ? (Rachi, 21-7)
- 3) Un Cohen qui est « saroua » ne peut pas faire la avoda au Beth Hamikdash. Que signifie « saroua » ? (Rachi, 21-19)
- 4) Dans quel cas une cohérente veuve qui était mariée à un Israël n'aura plus la possibilité de consommer de la térouma ? (Rachi, 22-13)
- 5) Pourquoi la Torah a-t-elle juxtaposé le chabbat aux fêtes ? (Rachi, 23-3)
- 6) La branche de loulav est appelée dans la Torah « kapote témarim ». Pourquoi le mot « kapote » est-il écrit sans « vav » (entre le « pé » et le « vav ») ? (Rachi, 23-40)

Réponses aux questions

- 1) Non. Même contre son gré, les Hakhamim le forcent à se rendre impur pour eux (comme le cas de Yossef hacohen qui, désireux de manger le Korban Pessah, fut quand même forcé de se rendre impur pour son épouse qui décéda).
- 2) Car le chémène hamich'ha (l'huile d'onction sacrée) par laquelle il est oint, lui confère le statut de « briya 'hadacha » (il est alors comme une « nouvelle créature »). Étant considéré comme venant de naître, il n'est donc plus lié à ses géniteurs. Il est donc considéré comme un "étranger" vis-à-vis de ses parents et ne peut donc se rendre impur pour eux.
- 3) Le Cohen Gadol étant à l'image d'un ange d'Hachem, si bien que toutes ses prières sont exaucées, la Torah craignait pour ce dernier, après avoir aperçu une belle femme mariée, qu'un yetser ara puissant l'entraîne à prier pour la mort de l'époux de cette dame afin de pouvoir la prendre comme femme. C'est donc pour éviter cela que la Torah lui interdit d'épouser une veuve.
- 4) Afin de nous éloigner le plus possible de la Mida de la cruauté et de nous éduquer donc à cultiver la Mida de miséricorde.
- 5) Il est écrit à propos des 1ères Tables de la Loi (Michpatim, 24-11) : « ils contemplèrent D... et ils mangèrent et burent ». Or, d'après certains Sages, c'est bien par cet excès de nourritures et de boissons, qu'ils finirent par fauter en se prosternant devant le veau d'or. C'est donc pour réparer cet égarement dû à un trop grand appétit pour la matérialité, qu'Hachem nous ordonna de jeûner (et de nous mortifier) à Kippour, jour où nous reçumes les 2èmes Tables de la Loi.
- 6) Car, suite à la faute du veau d'or, nous perdîmes les ananei kavod. Ces dernières ne revinrent nous protéger que lorsque nous commencèrent à construire le Michkan, (en Tichri, le 15e jour de ce mois) demeure témoignant de notre téchouva par amour qu'Hachem accepta.
- 7) Au sujet des deux mitsvot, il est fait référence à la notion « d'alliance éternelle » (brit olam). De même que l'alliance éternelle du Chabbat apporte sa berakha pour la semaine à venir, ainsi en est-il pour les pains de proposition symbolisant la prospérité qu'Hachem accorde aux bné Israël.

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Yaakov Kranz : le Maguid de Doubno

Rabbi Yaakov Kranz est né à Zateil, en Lituanie, en 1740. Il est connu sous le nom de « Maguid de Doubno », nom de la ville dont il était rabbin. Le Maguid avait un pouvoir considérable dans la bouche, une bouche qui laissait échapper des pierres précieuses et créa une catégorie particulière d'histoires et de narrations. Par ses paroles et ses paraboles, le Maguid réussissait à enflammer le public et à susciter en lui des sentiments de sainteté et des pensées de Techouva. Il arrivait souvent que l'auditoire sanglote amèrement en l'écoutant. Le dernier jour de son séjour à Lvov, le Maguid demanda à l'auteur du Yéchouoth Yaakov et à un autre Rav de ne pas venir à son dvar Torah parce que le public allait sangloter, et que comme tous deux étaient âgés, ces larmes prolongées risquaient de leur faire du mal. Les deux rabbanim décidèrent tout de même d'assister au dvar Torah... Immédiatement, dès que le Maguid monta à l'estrade, il dirigea un regard perçant vers le public, saisi de crainte. L'auteur de Yéchouoth Yaakov se mit immédiatement à pleurer. Son ami s'efforça de se contenir, mais au bout d'un quart d'heure il pleurait lui aussi à gros sanglots, au point qu'il fut malade pendant longtemps... Mais le Maguid n'était pas seulement un excellent darchan, c'était aussi un grand érudit en Torah. Chaque nuit il se levait à minuit, et après avoir dit le tikoun,

s'installait au Beth Hamidrach pour étudier jusqu'aux premières lueurs de l'aube. Après la prière, quand il n'allait pas d'une communauté à l'autre, il étudiait jusqu'à la tombée de la nuit. Il était extrêmement proche du Gaon de Vilna, qui l'aimait beaucoup. Dans des lettres, le Gaon appelle même le Maguid « celui qui est cher à mon âme ».

Voici une parabole qu'il a improvisée en entendant l'explication du Gaon de Vilna sur une michna de Pirké Avot. La michna dit : « Malgré toi tu nais, malgré toi tu vis, malgré toi tu meurs, et malgré toi tu devras rendre des comptes devant le Saint bénit soit-Il. »

À partir d'une michna de Baba Batra (où deux personnes ont des champs mitoyens), le Gaon dit que l'homme peut pendant toute son existence affirmer qu'il ne voulait pas de la vie et qu'il n'en jouit nullement, car « malgré toi tu es né et malgré toi tu vis ». Mais étant donné que lorsqu'il arrive sur son lit de mort il fait tout ce qu'il peut pour continuer à vivre, appelle des médecins et dépense une fortune en remèdes pourvu qu'on prolonge sa vie le plus possible, il exprime ainsi son désir de vivre et sa difficulté à y renoncer. Par conséquent, si « malgré toi tu meurs », tu dois rendre des comptes au Créateur sur tous les actes de ta vie.

Après avoir entendu cette explication du Gaon, le Maguid dit : « Je vais vous donner une parabole. Un homme avait deux filles, l'une laide et l'autre coléreuse. Un jour arriva un chadkhan malin qui réussit à les marier. À celle qui était laide, il trouva un

mari aveugle, et à celle qui était coléreuse il trouva... un sourd. Ces deux couples vivaient en harmonie, jusqu'au jour où arriva dans la ville un grand médecin qui savait guérir toutes les maladies. Parmi ceux qui vinrent demander son aide figuraient ces deux maris. Le médecin prépara des potions et les leur fit boire. Alors l'aveugle se mit soudain à voir, il constata la laideur de sa femme et en fut bouleversé. Le sourd de son côté se mit à entendre, et les cris de colère de sa femme le rendirent fou. Les deux maris décidèrent entre eux de ne pas payer le médecin. En enlevant leur infirmité, il leur avait causé du tort. Leur vie était devenue un enfer. Le médecin se vit obligé de les convoquer en Din Torah. Le Rav de la ville demanda au médecin s'il était capable de les ramener à l'état précédent. Le médecin répondit par l'affirmative et se mit immédiatement à préparer des potions. Les deux maris prirent peur et refusèrent absolument d'accepter ce verdict. Le Rav leur dit : « S'il en est ainsi, dépêchez-vous de lui payer ce que vous lui devez, car vous venez de faire la preuve que vous êtes satisfaits de votre guérison. »

Les élèves du Maguid ont rassemblé ses enseignements dans les ouvrages Ohel Yaakov, Hamidot et Kol Yaakov. Après avoir ramené beaucoup de gens dans le droit chemin, le Maguid de Doubno quitta ce monde en 1805, à l'âge de 65 ans. Jusqu'à aujourd'hui, ses paroles et ses paraboles nourrissent les coeurs de tout le peuple.

David Lasry

Le Mohel et sa meilleure Brit Mila

Un jour, un homme rentre chez Rabbi Tsadka Houtsin pour lui demander s'il veut bien faire la Brit Mila de son fils. Le Rav accepte avec joie de pouvoir faire une Mitsva si importante. Arrive le jour de Chabbat et le Rav prend la route pour se rendre chez l'enfant pour faire la Brit Mila.

En arrivant là-bas, le Rav voit que le père n'est pas si pressé que ça.

Le Rav lui demande donc : « Qu'est-ce que tu attends ? Pourquoi ne commence-t-on pas la Brit ? » Le père répond au Rav : « Je souhaitais donner la Mitsva à un autre Mohel... »

Le Rav lui dit : « Pourquoi ne me l'as-tu pas dit depuis tout à l'heure ? Il n'y a aucun problème ! Donne la Mitsva à ce Mohel, je ne t'en voudrais pas du tout ». Mais 15 minutes plus tard, la Brit ne commence toujours pas. Le Rav demande à nouveau au papa : « Mais pourquoi ne commence-t-on pas ? » Le papa lui répond : « Il y a un petit souci... le Mohel n'a pas son matériel pour faire la Brit ».

Alors le Rav dit au père : « Pas de soucis ! Qu'il prenne mon matériel. »

En rentrant chez lui, le Rav dit à ses élèves qui l'avaient accompagné : « Je n'ai jamais été aussi méritant qu'avec cette Brit d'aujourd'hui ! »

Les élèves demandent au Rav : « Mais Rabbi, vous n'avez rien fait aujourd'hui. »

Le Rav leur répond : « Les Sages nous disent que si tu as l'intention de faire une Mitsva et que tu n'as pas pu la faire, Hachem te récompense comme si tu l'avais faite. En temps normal, lorsque je fais la Mitsva, je ne la fais sûrement pas à 100% pour Hachem parce que les gens m'en remercient et me font du Kavod, mais aujourd'hui ce n'était pas le cas donc ma Mitsva est entière BH ». Yoav Gueitz

Valeurs immuables

« Hachem dit à Moshé : Dis aux Cohanim, les fils d'Aaron et tu leur diras : (aucun d'entre eux) ne se rendra impur pour une personne (morte) dans son peuple ; si ce n'est pour... » (Vayikra 21,1)

À deux reprises, Moshé reçoit l'ordre de "dire" quelque chose aux Cohanim. Quel est le sens de cette répétition ?

D'après les Sages, cette répétition nous enseigne que les Cohanim adultes doivent veiller à ce que cette loi soit également respectée par ceux auxquels elle ne s'adresse pas directement, autrement dit, les Cohanim mineurs : les adultes n'ont pas le droit de provoquer la contamination d'un Cohen mineur par un mort (Rachi ; Yévamot 114a).

Rav Moshé Feinstein commente ce passage en disant que la Torah fait ici allusion au principe fondamental de "l'éducation silencieuse" : les adultes ont l'obligation de garder toujours une conduite exemplaire, afin d'exercer une influence positive sur les enfants qui les observent.

Pirké Avot

Ben Azay dit : Cours pour une mitsva légère comme pour une importante et puis la faute car une mitsva entraîne une mitsva et une avéra entraîne une avéra, car la rétribution d'une mitsva est la mitsva et la rétribution d'une avéra est la avéra. (Avot 4,2)

Nous avons tendance à expliquer aux plus jeunes, que lorsque nous quittons ce monde nous n'emportons avec nous que nos bonnes et mauvaises actions qui seront ensuite pesées. Et d'en conclure : l'homme n'emporte comme seule possession au monde future, que ses actions.

Toutefois, au vu de l'enseignement de Ben Azai, il conviendrait de nuancer grandement ces propos.

En effet, il ressort de notre Michna que nos actions ne sont pas ce que nous avons, mais transforment ce que nous sommes.

Ainsi, la michna nous dit : le salaire d'une mitsva est la mitsva, ce qui signifie que la récompense ultime n'est pas ce que nous obtenons mais ce que nous devenons.

Il est donc logique, si nous admettons que nos actions transforment notre identité qu'une bonne action en entraîne une autre, (ou pareillement en ce qui concerne les mauvaises).

Prenons pour exemple, un homme qui ferait preuve de générosité. Puisque son geste ne se situe pas comme étant un geste isolé, mais transforme son commanditaire en personne généreuse, il est tout à fait normal que cette nouvelle « identité », pousse notre homme à récidiver d'autres gestes du même calibre et ainsi initier un cercle

vertueux.

A ce sujet, des études scientifiques sur les comportements sociaux ont pu constater que des hommes à qui on a fait rendre de petits services non contraignants (comme donner l'heure à un passant) étaient beaucoup plus à même à rendre un service plus contraignant (comme rendre un billet à un autre passant qui le laisserait tomber juste devant eux) que ceux qui ne furent pas confrontés au premier geste de bonté. Les gens ayant rendu le premier service ont ancré en eux cet altruisme leur rendant naturelle voire impulsive une tendance à récidiver même à un degré de difficulté supérieur.

C'est pour cela que notre michna débute en ces termes : "Cours pour les mitsvot légères..." Cela signifie : profite des mitsvot qui te sont légères et non pesantes ou difficiles, exploite-les au maximum comme si elles étaient les plus importantes (et en aucun cas prétexter une incohérence du fait de ne pas être parfait sur les choses plus importantes qui nous sont plus difficiles), puisqu'en ancrant en toi par ces mitsvot des traits de caractère positifs, cela entraînera automatiquement des facilités à accomplir les autres mitsvot de manière plus naturelle.

Car finalement, la rétribution d'une bonne action est la greffe de cette bonne action à notre identité qui au final est la seule chose qui nous reste au moment où nous quittons ce monde. Nous rejoignons le monde futur sans aucune possession mais uniquement avec ce que nous sommes.

G.N.

Rébus



"Et quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu ne récolteras pas le coin du champ, et tu ne ramasseras pas le lékèt de ta moisson. Abandonne-les au pauvre et à l'étranger : Je suis Hachem votre Dieu." (Vayikra 23,22)

Lors de la moisson d'un champ en Erets Israël, chaque exploitant avait l'obligation de partager une partie de sa récolte avec les pauvres à travers 3 Mitsvot. Il devait tout d'abord laisser la Péa, un coin représentant environ 1/60ème du champ où seul celui dans le besoin pouvait venir récolter. Puis, leket : si en moissonnant il avait fait tomber 1 ou 2 épis, il devait les abandonner au pauvre. Et enfin, Chikh'ha où il fallait laisser les petites gerbes de céréales oubliées.

L'esprit de ces Mitsvot est, comme l'explique le sefer Ha'hinoukh, pour habituer l'homme au partage. En effet, Hachem désire avoir un peuple éduqué et raffiné. Par des gestes répétés de

bonté, l'homme s'améliore et s'habitue à se tourner généreusement vers les autres. Ceci est vrai pour toutes les mitsvot où l'homme puise dans ce qu'il possède pour l'autre, comme la Térouma, le maasser la 'hala... Cependant, dans ces 3 mitsvot (Péa, leket et Chikh'ha), la particularité est l'absence de geste de don. On ne donne pas au pauvre, mais on abandonne une richesse qu'il viendra prendre de lui-même. L'idée est donc de lui offrir ce sentiment de faire sa propre récolte. Il va ainsi ramasser du blé qu'il va moudre pour fabriquer son pain, ce qui est beaucoup moins gênant que de recevoir le pain de la main d'un donneur.

La Torah nous sensibilise donc au partage mais également au respect du Kavod de l'autre lorsqu'on vient pour l'aider. Il faut non seulement donner mais aussi apprendre comment donner.

La Michna dit dans Pirké Avot : (4,1) "Qui est

l'homme honoré ? Celui qui honore les autres". Cet enseignement est étonnant ! N'y a-t-il pas d'autres actions méritoires qui permettraient à l'homme d'être digne de respect ? La Michna vient peut-être nous apprendre qu'en s'habituant à respecter les autres, l'homme devient plus sensible et découvre qu'il recevait parfois des marques de respect auxquelles il ne faisait pas attention. Celui qui par exemple s'efforce à la synagogue de fournir à chacun une chaise, sera sensible à celui qui lui offrira à son tour une place, alors qu'avant il n'y prenait pas forcément attention.

Celui qui attend qu'on l'honore est souvent déçu et frustré. A l'inverse, en cherchant à honorer les autres, on réalise combien les autres nous honorent.

Jérémie Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Binyamin est un brave juif dont le travail est de ramasser de l'argent pour une Yéchiva. Pour cela, il voyage à travers le monde à la recherche de fonds. Malheureusement pour lui, en mars 2020, lors du début de l'épidémie, il se trouve en Amérique pour son travail et, ne voulant pas perdre des rendez-vous importants avec de riches donateurs, ne se presse pas de rentrer en Erets Israël. Mais voyant que la situation se dégrade rapidement, il se dépêche de joindre le consulat israélien afin de pouvoir rentrer au bercail. Il a quelques difficultés mais finit par avoir la permission de retourner chez lui avec pour condition de ne pas sortir pendant 14 jours afin de s'assurer qu'il est en bonne santé. Binyamin accepte et prend enfin l'avion content de revoir les siens. Les premiers jours de confinement sont un peu difficiles d'autant plus qu'il voit bien l'agitation dans les rues à l'approche de la fête de Pessa'h, mais il tient le coup. Malheureusement, quelques jours plus tard, il perd tragiquement sa mère, et il faut l'appel de son Rav pour l'empêcher à la dernière minute de sortir rendre un dernier hommage à sa maman. Mais quelques jours plus tard, alors qu'il approche de la fin de sa quarantaine, n'en pouvant plus de voir les jours passer sans que personne ne dise Kadich sur sa mère, il décide de sortir faire Min'ha dans la synagogue la plus proche. Le lendemain, il hésite à sortir pour Chaharit et, en réfléchissant rapidement, il se dit que puisque pour la majorité des contaminés, la maladie se déclare dans les premiers jours, lui qui approche du quatorzième jour sans aucun symptôme peut aller prier. Sur le chemin de la Shoul, il rencontre son ami Gabriel qui s'étonne de le voir dehors mais évite de lui poser la question et le salue simplement et rapidement. Gabriel se demandant pour quelle raison si importante Binyamin aurait pu sortir, décide de le suivre discrètement. Quel n'est pas son choc lorsqu'il voit Binyamin pénétrer dans une synagogue ! Il est éberlué. Il s'apprête à téléphoner immédiatement à la police afin qu'elle l'arrête dans les plus brefs délais et qu'il ne mette pas plus de gens

en danger. Mais il se pose tout de même une question : a-t-il le droit de dénoncer son ami sachant que celui-ci risque une grosse amende ? Rabbi Akiva Eiger écrivit lors de l'épidémie de Choléra en 1831 un responsum à une personne lui demandant s'il était permis de prier avec un Minyan. Il répondit que bien qu'il ne soit pas juste de se rassembler, il leur sera autorisé de prier à condition de faire attention à certaines choses : ne prier que par petit groupe de 15 personnes maximum, de lire plusieurs Téhilim à la fin de l'office et de bien réciter les Kétoret avec la prière qui les accompagne. Rabbi Akiva Eiger insiste sur le fait de ne pas s'agglutiner dans les offices et de placer même un policier afin que chacun respecte cette règle. Rav Zilberstein apprend de la réponse d'un de nos plus grands maîtres qu'on devra tout d'abord montrer ce responsum à Binyamin en espérant qu'elle ait un plus grand impact auprès de lui qu'une amende de la police, mais il finit par dire que si cela ne l'arrête pas on pourra appeler les forces de l'ordre pour protéger la population. La Mitsva de faire attention à notre santé (mais aussi et surtout celle de nos frères) est plus importante que (presque) toutes les autres Mitsvot. Bien que dénoncer un autre Juif soit un très grave interdit, préserver la santé passe avant. Il est évident que ce genre de questions très importantes peuvent varier selon la situation et l'endroit, ainsi on ne pourra juger son prochain qui a peut-être dans son cas précis l'aval d'une sommité rabbinique. On se suffira donc dans notre cas de se délecter de cette histoire sans en tirer une quelconque conclusion Halakhique de par nous-même. On devra à chaque fois poser la question à notre propre Rav car c'est ainsi que le peuple juif s'est toujours comporté. On ne changera pas d'un iota sa réponse et ainsi, par ce mérite et cette Emouna en nos Rabbanim, nous serons tous protégés et amenés à voir le Machia'h très rapidement.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Parle aux bnei Israël et dis-leur les fêtes d'Hachem que vous devez célébrer comme convocations saintes... » (23,2)

Rachi écrit : « Règle les fêtes afin qu'Israël s'habitue en elles, que l'on décide que l'année sera embolismique en raison des exilés partis de leur résidence pour monter et célébrer la fête et qui ne sont pas encore arrivés à Yérouchalaïm »

Rachi nous explique que l'une des raisons qui pousseraient le Beth Din à déclarer que l'année est embolismique est que si le Beth Din voit à la fin du mois d'Adar que des personnes sont en route vers Yérouchalaïm mais ne sont toujours pas arrivées, afin de leur permettre d'arriver à temps à Yérouchalaïm, le Beth Din déclare qu'il y a un second mois d'Adar et donc l'année est embolismique. Il ressort de Rachi que même pour des personnes habitant en Israël ou des personnes se trouvant déjà en Erets Israël à la fin du mois d'Adar, le Beth Din est méaber l'année (rendre l'année embolismique). En effet, Rachi écrit : « et qui ne sont pas encore arrivés à Yérouchalaïm », sous-entendu même

s'ils sont déjà en Erets Israël mais qu'ils ne sont pas encore arrivés à Yérouchalaïm. Mais Tossefot (Sanhedrin 11) écrit que cela n'est pas pour les habitants d'Erets Israël ou ceux qui sont déjà en Erets Israël que le Beth Din est méaber l'année mais c'est pour ceux qui se trouvent en dehors d'Erets Israël. En effet, ceux qui se trouvent en Israël, même ceux qui habitent le plus loin de Yérouchalaïm, auront le temps en quinze jours d'y arriver, comme nous le voyons concernant la demande des pluies au sujet desquelles la Guemara Taanit (10) dit que l'on attend quinze jours après Souccot pour demander les pluies afin de laisser le temps à celui qui habite le plus loin de Yérouchalaïm de rentrer chez lui. Nous voyons donc que quinze jours sont suffisants pour accéder à Yérouchalaïm depuis n'importe quel point d'Erets Israël. C'est pour cela que c'est uniquement pour les gens habitant en dehors d'Erets Israël qu'il était nécessaire que le Beth Din déclare l'année embolismique. En effet, dans le cas où il observe à la fin du mois d'Adar que ces gens-là ne sont toujours pas arrivés en Erets Israël, cela laisserait à ces derniers le temps d'arriver à Yérouchalaïm avant le

'Hag. Ainsi, le verset enjoint le Beth Din, dans le cas où il observerait à la fin du mois d'Adar que les gens habitant en dehors d'Erets Israël ne sont toujours pas arrivés, de déclarer l'année embolismique afin de leur laisser le temps d'arriver. Cela les encouragera à venir également la prochaine fois et ainsi ils s'habitueront à venir pour les fêtes.

On pourrait proposer d'expliquer Rachi des manières suivantes :

1. Rachi emploie le mot « s'habitue », c'est-à-dire pour que les bnei Israël soient habitués à venir à chaque fête à Yérouchalaïm. Or, si lors d'une fête, des bnei Israël ne sont pas arrivés à temps, cela va les décourager pour la prochaine fois et ils ne vont pas s'habituer à venir. Il ne faut donc prendre aucun risque. Par conséquent, il est vrai qu'en marchant quinze jours d'affilé, on peut arriver à Yérouchalaïm de n'importe quel point d'Erets Israël mais il suffit d'un petit contretemps et ils arriveront en retard et se décourageront à venir la prochaine fois. Or, puisque le verset nous enjoint d'habituer les bnei Israël à venir, il faut donc prendre une sécurité au niveau du temps pour s'assurer que tous seront à Yérouchalaïm à temps.

2. Commençons par faire trois remarques :

a) Dans Sanhédrin, Rachi écrit « que si le Beth Din n'est pas méaber l'année, ils ne s'habitueront pas à venir », sous-entendu (ainsi déduit le Yad David) qu'ils n'ont pas d'obligation de venir mais on veut les habituer, les encourager.

b) Dans Sanhédrin, Rachi écrit que le Beth Din est méaber l'année pour que les bnei Israël puissent faire à temps leur Korban Pessa'h.

c) Dans Pessa'him (3), Tossefot dit qu'il n'y a pas d'obligation de Korban Pessa'h pour les gens habitant en dehors d'Erets Israël. À la lumière de ces remarques, nous pouvons dire que Rachi parle pour les gens habitant en dehors d'Erets Israël qui n'ont pas l'obligation d'amener le Korban Pessa'h mais qui le font quand même. Alors, pour qu'ils s'habituent à le faire, il ne faudrait surtout pas qu'ils arrivent trop tard à Yérouchalaïm de peur que la prochaine fois ils se décourageront en se disant « ce n'est pas la peine d'y aller car la dernière fois on s'est fatigué à faire le déplacement pour rien puisqu'on est arrivés trop tard. Etant donné qu'on n'a pas d'obligation, autant rester... ». Ainsi, le verset enjoint le Beth Din, dans le cas où il observerait à la fin du mois d'Adar que les gens habitant en dehors d'Erets Israël ne sont toujours pas arrivés, de déclarer l'année embolismique afin de leur laisser le temps d'arriver. Cela les encouragera à venir également la prochaine fois et ainsi ils s'habitueront à venir pour les fêtes.

Mordekhaï Zerbib



Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le don de la Torah, proportionnel à la préparation

« Vous offrirez un sacrifice à l'Eternel : elle est une fête de clôture. » (Vayikra 23, 36)

Le Ramban commente : « Elle est une fête de clôture » : Je vous retiens chez Moi. Comme un roi qui a invité ses enfants à un festin pour un certain nombre de jours. Lorsque le moment est venu de prendre congé, il dit : « Mes enfants, je vous prie, restez chez moi encore un jour, votre départ m'est douloureux. » Telle est l'explication de Rachi. Je propose une interprétation kabbalistique. L'Eternel créa le ciel et la terre en six jours, tandis que le septième fut Chabbat. Le jour saint n'ayant pas de conjoint [contrairement aux autres jours], l'assemblée d'Israël lui fut donnée comme tel, celle-ci correspondant donc au huitième. (...) Il a compté quarante-neuf jours, soit sept semaines, correspondant aux sept jours de la Création, et a sanctifié le huitième jour comme le huitième jour de Souccot. Quant aux jours comptés au milieu, ils sont considérés comme ceux de 'hol hamoed séparant le premier et le huitième jour de Souccot. Le jour du don de la Torah, Il leur a montré Son grand feu et fait entendre Ses paroles à travers le feu. C'est pourquoi nos Maîtres appellent la fête de Chavouot Atsérét, car elle est comme le huitième jour de Souccot, ainsi appelé par le texte. »

En résumé, Pessa'h est comme le premier jour de la fête et Chavouot comme le dernier, tandis que les quarante-neuf jours les séparant correspondent à une longue fête, assimilable à 'hol hamoëd où la joie règne et la sainteté de l'Eternel se déploie sur le peuple juif.

Les Avrékhim du Collé m'ont posé la question suivante : s'il en est ainsi, pourquoi adoptons-nous durant ces jours les coutumes des endeuillés ? Nos Sages ont pourtant affirmé qu'il est interdit de se conduire ainsi durant les fêtes.

Avec l'aide de Dieu, je répondrai comme suit. La sagesse de la Torah se différencie fondamentalement de toutes les autres, en cela qu'elle seule exige une préparation préalable. Si l'homme désire intégrer la Torah à son âme et jouir de son influence positive, de la sanctification de son essence et de son élévation spirituelle, il doit s'en rendre apte en purifiant ses pensées et éloignant de lui tout ce qui entrave son service divin. De cette manière, il fera de son corps un réceptacle digne d'accueillir la Torah. A cet égard, il lui incombe de se sacrifier pour renoncer à tous les attractions de ce monde, de sorte à pouvoir se vouer à l'étude de la Torah et l'observance des mitsvot. La Torah fut donnée dans le désert du Sinaï, lieu à l'écart de tout, pour nous enseigner que, si nous aspirons à acquérir la Torah, nous n'avons d'autre choix que de nous détacher de la matière.

Plus on se prépare à recevoir la Torah, plus on méritera d'en obtenir une grande part. Si quelqu'un tient à l'envers le verre où on lui verse de l'eau, seules quelques gouttes parviendront à se loger dans les creux du fond ; s'il le tient à l'oblique, il se remplira un peu. Seulement en le tenant droit, on pourra le remplir entièrement. De même, seule une préparation correcte de notre être au don de la Torah nous permettra de la recevoir pleinement.

L'essentiel de cette préparation consiste à corriger nos traits de caractère et notre conduite vis-à-vis d'autrui. Il s'agit d'annihiler de soi les vices, comme l'orgueil, la colère, la vengeance, la rancune, et de les remplacer par des vertus. Uniquement après ce travail sur soi, la Torah pourra résider en l'homme.

Dès lors, nous comprenons pourquoi nous nous endeuillons sur les disciples de Rabbi Akiva, disparus durant le Omer, bien que cette période soit considérée comme une fête : afin de bien garder à l'esprit le fait qu'ils moururent pour avoir manqué de respect les uns envers les autres et que, en dépit de leur érudition en Torah, l'Eternel n'agrée pas leur étude et les punit sévèrement. Nous prendrons ainsi conscience de notre devoir, à l'approche de la fête de Chavouot, d'améliorer nos traits de caractère et notre comportement et de faire preuve d'amour et de fraternité à l'égard de notre prochain. Car, il s'agit là d'une condition sine qua non à l'acquisition de la Torah, conformément à la célèbre phrase de Rabbi Akiva : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » : c'est le principe d'or de la Torah. »

Ainsi, celui qui ne veille pas à se travailler ne pourra recevoir la Torah et, dénué de celle-ci qui est « notre vie et la prolongation de nos jours », il sera tel un mort.

Il en résulte que l'amélioration de ses traits de caractère ne représente pas moins qu'une exigence de survie, puisque, renoncer à ce travail sur soi nous empêche de recevoir la Torah, source de notre vie. De même que nous avons le droit de transgresser le Chabbat pour sauver une vie humaine, cette permission existe concernant les jours de fête. Par conséquent, bien que la période séparant Pessa'h de Chavouot, considérée comme 'hol hamoëd, ait le statut d'une fête, elle est également celle réservée à notre préparation au don de la Torah. Cette préparation étant indispensable à notre survie [spirituelle], elle a la préséance sur la fête. C'est la raison pour laquelle nous nous endeuillons sur les élèves de Rabbi Akiva, afin de nous souvenir qu'ils moururent pour manque de respect mutuel et d'en tirer leçon en nous efforçant d'affiner nos relations à l'autre. Nous aurons alors l'insigne mérite de recevoir la Torah.

Hilloulot

Le 15 Iyar, Rabbi David Yéhoudiyof

Le 16 Iyar, Rabbi Its'hak 'Haï Taïeb

Le 17 Iyar, Rabbi Moché Yé'hezkel Dangour

Le 18 Iyar, Rabbi Chim'one Bar Yohai

Le 19 Iyar, Rabbi Chalom Bouzaglou

Le 20 Iyar, Rabbi Ezra Attia, Roch Yéchiva de Porat Yossef

Le 20 Iyar, Rabbi Yossef Vlatokh

Le 21 Iyar, Rabbi Moché Dayan, auteur du Likouté 'Hemed



La promesse d'un Tsadik

Parfois, un juste souhaite à un Juif la longévité. Ce dernier, plein de foi dans la brakha du Tsadik, risque alors de penser qu'il lui reste encore beaucoup de temps devant lui et qu'il n'a pas besoin de faire téchouva chaque jour.

Mais une telle pensée est erronée, puisque le Créateur peut lui faire quitter ce monde quand Il le désire. La promesse du Tsadik ne saurait garantir que le Maître du monde lui permettra d'atteindre un âge extrêmement avancé.

J'ai connu un Juif, au Maroc, qui avait reçu de Baba Salé une brakha pour la longévité. Il vécut effectivement très longtemps. A une nouvelle occasion, il lui demanda de renouveler sa brakha, ce que le Tsadik fit de bonne grâce.

Mais ce Juif était bien conscient que cette bénédiction ne le protégeait que tant que le juste pria pour lui. Dès l'instant où ses prières cessaient, sa brakha perdrait son effet et sa vie ne pourrait se prolonger davantage.

Il en était si convaincu que, le jour du décès de Baba Salé, il rédigea son testament et se prépara à quitter ce monde. Il appela ses fils, leur fit ses adieux en larmes, récita le Chéma et rendit son âme au Créateur.

Ainsi, la brakha du Tsadik s'était accomplie en faveur de ce Juif qui, grâce aux prières du juste, mérita une longue vie.

Il existe cependant des cas où un Tsadik « décrète », mais où, pour des raisons qui nous échappent, le Créateur en décide autrement. En dépit de la brakha et de la promesse du Tsadik, un homme pourra alors mourir prématurément.

Il est rapporté dans la Guémara (Chabbat 153a) : « Rabbi Eliézer dit : "Repens-toi un jour avant ta mort." "L'homme connaît-il le jour de sa mort ?" rétorquèrent-ils. "À plus forte raison, il devra se repentir chaque jour, de peur de mourir le lendemain, et fera ainsi téchouva toute sa vie", renchérit-il. »

Chaque jour de notre existence, nous devons nous dire que c'est peut-être notre dernier sur terre et nous repentir à chaque instant.

DE LA HAFTARA

« Quant aux Cohanim lévites, descendants de Tsadok (...). »
(Yé'hezkel chap. 44)

Lien avec la paracha : la haftara mentionne les lois relatives à la sainteté des Cohanim, suivant les directives du prophète Yé'hezkel, tandis que, dans la paracha, il est question des conduites saintes devant être adoptées par les descendants d'Aaron.

CHEMIRAT HALACHONE

Reprendre autrui au sujet de la médisance

Il convient de s'habituer à réprimander avec délicatesse les membres de sa famille pour leurs propos médisants et de leur souligner la grande punition sanctionnant ce péché et l'immense récompense réservée à ceux qui s'en éloignent. Nos Sages affirment (Chabbat 54b) que celui qui avait matière à les reprendre dans ce domaine et s'en est abstenu devra plus tard rendre des comptes à ce sujet.

Paroles de Tsaddikim

L'extrême gravité de la profanation du Nom divin

« Et ne pas profaner le Nom de leur Dieu. » (Vayikra 21, 6)

Rabbi 'Haïm Pin'has Sheinberg zatsal, Roch Yéchiva de Torah Or, à Jérusalem, faisait extrêmement attention de ne pas profaner le Nom divin, comme le met en exergue l'ouvrage Migadlato Ouméromamto, écrit à sa mémoire.

Il veillait au plus haut point à ce que sa conduite n'entraîne pas le moindre soupçon de profanation du Nom divin. Ce péché était si grave à ses yeux qu'il éclatait en sanglots quand il mentionnait dans ses cours les paroles de la Guémara (Yoma 86b) : « Quel acte est-il déjà considéré comme une profanation du Nom divin ? D'après Rabbi Yo'hanan, le fait de parcourir une distance de quatre amot sans penser à la Torah et porter les téfilin. » Il redoutait extrêmement ce péché et, pourtant, il était célèbre pour compter parmi ceux de sa génération le prenant le plus en considération.

Il s'efforçait de susciter une sanctification du Nom divin à travers ses actes et sa conduite. Outre son comportement exemplaire, il était scrupuleux dans des petits détails a priori bénins. Par exemple, avant d'écrire une lettre ou de parler en public, il vérifiait l'expression ou l'écriture exacte de chaque mot sur lequel il avait un doute, considérant que, s'il ne choisissait pas le mot adéquat dans son discours ou faisait une erreur de transcription à l'écrit, cela reviendrait à un certain degré de profanation du Nom divin. De même, il reprenait ses élèves qui ne parlaient pas correctement ou écrivaient de manière peu lisible, ceci portant atteinte au prestige de la Torah.

Son habillement était toujours propre et soigné. Avant de sortir de chez lui ou de la Yéchiva, il vérifiait sa bonne présentation, la propreté de ses vêtements et de ses chaussures.

On aurait pu penser qu'il était très à cheval sur la propreté. Mais, lorsqu'il s'assurait de celle-ci, il ne manquait de préciser le seul souci le motivant : éviter de profaner le Nom divin. Il redoublait de prudence dans ce domaine quand il devait paraître devant un public non religieux, notamment lors de ses hospitalisations. Il demandait alors de temps à autre à ses proches si ses vêtements étaient propres et présentables.

De même, il mettait un point d'honneur à la propreté du beit hamidrach, aussi bien de l'intérieur de la Yéchiva que de son entrée. Quand il voyait des saletés dans la cage d'escalier, il arrivait souvent qu'il se baisse lui-même pour les ramasser. C'était impressionnant. Nonobstant son implication totale dans l'étude, il prêtait attention à cela, afin d'éviter à tout prix que sa Yéchiva soit responsable d'une profanation du Nom divin.



PERLES SUR LA PARACHA

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le repos du Chabbat, l'opportunité d'étudier la Torah

« Mais le septième jour, il y aura repos. » (Vayikra 23, 3)

Citant l'enseignement de nos Sages selon lequel le Chabbat n'a été donné au peuple juif qu'afin de lui donner le loisir d'étudier la Torah, l'auteur de l'ouvrage Bné Chouchan y trouve une allusion à travers le verset « Mais le septième jour, il y aura repos ». Il fait remarquer que les initiales hébraïques de cette expression équivalent numériquement au mot Torah. En d'autres termes, durant Chabbat, il nous incombe de nous plonger dans l'étude de la Torah.

Le repos du Chabbat, une mitsva du Créateur

« Ce sera le Chabbat de l'Eternel, dans toutes vos habitations. » (Vayikra 23, 3)

Que signifie la précision du verset « dans toutes vos habitations » ? Penserait-on que le respect du Chabbat ne s'applique pas en tout lieu ?

Le Ktav Sofer explique que tous les peuples du monde ont un jour de repos. Le Midrach rapporte à cet égard que Moché insista auprès de Paro pour qu'il accorde au peuple un jour de repos, afin qu'il ait la force de travailler le reste de la semaine.

S'il en est ainsi, comment savoir si le Juif respectant le Chabbat le fait dans l'intention de se plier à la volonté divine ou afin de s'accorder du repos ?

Il répond que si un Juif qui vit parmi un peuple ayant fixé un autre jour de repos que le Chabbat se repose malgré tout aussi le Chabbat, il prouve la pureté de son intention. En effet, disposant déjà d'un autre pour engranger de nouvelles forces, il n'a pas besoin du Chabbat pour cela. Aussi, son observance du jour saint est bien conforme à l'ordre du verset « Ce sera le Chabbat de l'Eternel », puisqu'il le respecte en Son honneur. Comment cela s'exprime-t-il ? Si le Chabbat est gardé « dans toutes vos habitations », même parmi les nations du monde.

La paix entre le corps et l'âme

« Vous mortifierez vos personnes dès le neuf du mois au soir. » (Vayikra 23, 32)

Nos Sages (Brakhot 8b) s'interrogent : pourquoi le texte dit-il le neuf du mois, alors que Kippour tombe le dix du mois ? Ils en déduisent que quiconque mange et boit le neuf [et jeûne le dix] est considéré comme avoir jeûné le neuf et le dix.

Dans son ouvrage Téra'hem Tsion, Rabbi Réphaël ben Tsion Hacohen zatsal demande comment il est possible que notre consommation du neuf du mois nous soit considérée comme un jeûne.

Il répond en s'appuyant sur cette idée développée par les commentateurs : le Chabbat, nous nous souhaitons les uns les autres « Chabbat chalom », parce qu'en ce jour, la paix règne entre le corps et l'âme. Durant la semaine, celle-ci s'oppose aux plaisirs physiques comme celui de la consommation, tandis que le Chabbat, cet acte, qui est une mitsva, constitue également une jouissance pour elle. D'où la paix entre les deux composants de l'homme.

Ceci explique aussi le pluriel du verset « Vous mortifierez vos personnes », littéralement : vos âmes. Car, nous avons le devoir de mortifier à la fois la partie physique de notre âme et sa partie spirituelle ; la première doit l'être par le biais du jeûne et la seconde par la consommation. Mais, comment est-il possible de remplir simultanément ces deux exigences opposées ? Nos Sages nous en donnent la réponse : quiconque mange et boit le neuf du mois, affligeant ainsi la partie spirituelle de son âme, et jeûne le dix du mois, affligeant la partie physique de celle-ci, est considéré comme avoir jeûné les neuf et dix.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



L'influence purificatrice de la Torah

A cette période, tombe la Hilloula du saint Tana Rabbi Meir baal Haness, que son mérite nous protège.

Comme nous le savons, il avait pour Maître Elisha ben Abouya, qui finit par se pervertir et rejeter le joug de la Torah. Son impiété le poussa jusqu'au meurtre de jeunes enfants. Nos Sages ('Haguiga 15a) racontent à son sujet l'histoire qui suit. Un Chabbat, il chevauchait son cheval, tandis que Rabbi Meir marchait à ses côtés pour écouter ses enseignements de Torah. Au un moment donné, il lui dit : « Meir, retourne sur tes pas, car j'ai estimé, d'après les pas de mon cheval, que nous avons atteint la limite permise à parcourir le Chabbat. » Son élève lui répondit : « Rebrousse toi aussi chemin. » Le Maître rétorqua : « Ne t'ai-je pas déjà dit que j'ai entendu derrière le rideau céleste [dissimulant les secrets divins] "Revenez enfants rebelles" à l'exception d'A'her ? »

Ce passage de la Guémara ne manque de nous surprendre. Si Elisha était si impie qu'il délaissa la Torah et les mitsvot, comment expliquer qu'il se souciât que Rabbi Meir ne marche pas au-delà du domaine permis le Chabbat ? Que lui importait-il donc qu'il transgresse, tout comme lui, la sainteté de ce jour ? De même, comment un mécréant qui tua de jeunes enfants eut-il le mérite d'entendre une voix céleste émise derrière le rideau ?

C'est que les paroles de Torah de Rabbi Meir, étudiant en chemin avec A'her, l'élevèrent et purifièrent son âme, l'espace de ces quelques instants. Il bénéficia de son influence positive, comme de nombreux autres individus, conformément aux paroles de nos Sages (Erouvin 13b) : « Il ne s'appelait pas Rabbi Meir, mais Rabbi Néhorai. Pourquoi donc fut-il surnommé Rabbi Meir ? Car il éclairait (meir) les yeux des Sages en matière de loi. Rav affirme : "J'ai l'esprit plus aiguisé que mes pairs, parce que j'ai vu Rabbi Meir de dos ; si je l'avais vu de face, j'aurais été encore plus brillant." »

Il en ressort que les enseignements de Torah de Rabbi Meir détenaient le pouvoir de dessiller les yeux et de purifier les coeurs. Son étude sur la route avec Elisha fut suffisante pour introduire en ce dernier des pensées de contrition, qui le poussèrent à éviter à son élève une profanation du Chabbat. C'est aussi pourquoi il mérita d'entendre une voix céleste. Cependant, il l'interpréta mal, car elle visait à lui lancer une invite au repentir. Se trouvant sous l'emprise des puissances impures, il comprit au contraire que les portes du repentir étaient définitivement fermées devant lui.

Ainsi donc, quiconque étudie la Torah de manière désintéressée mérite que celle-ci éclaire les personnes de son entourage et les influe positivement, ravivant même l'étincelle spirituelle de ses frères les plus éloignés.

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



Les mitsvot de la Torah comportent deux aspects : leur exécution et leur signification profonde, les secrets qu'elles recèlent. Néanmoins, une mistva a également un sens premier et simple. L'ordre de suppuler le Omer apparaît, d'emblée, comme une intrigue. L'Eternel nous demande de compter sept semaines et les sept jours de chacune d'elles. Cependant, que compte-t-on exactement et comment compte-t-on ? Un jour est une entité neutre, tel un réceptacle pouvant être rempli d'éléments positifs ou négatifs. Qu'en est-il donc ici : s'agit-il de bons ou de mauvais jours ? Enfin, pourquoi compter sept fois sept jours et quelle est la signification du total de jours aboutissant à la fête de Chavouot ?

La Rav Chimchon Pinkous zatsal nous éclaircit à ce sujet en s'appuyant sur les explications du Séfer Ha'hinoukh (mitsva 306) : « Le sens profond de la mitsva est que la raison d'être du peuple juif est la Torah, tandis que c'est pour celle-ci que le ciel, la terre et le peuple juif ont été créés. De même, la raison essentielle pour laquelle nos ancêtres furent libérés d'Egypte est le don de la Torah et son observation. Tel fut le but de leur délivrance, ainsi que la mission assurant leur plénitude. Ce fut, pour eux, une bien plus grande chose que le passage de l'esclavage à la liberté. Du fait que telle est la raison d'être du peuple juif, pour laquelle il fut libéré et accéda à la grandeur, nous avons l'ordre de compter les jours depuis le lendemain du premier jour de Pessa'h jusqu'à celui du don de la Torah, afin d'attester notre grande aspiration d'arriver à ce moment tant attendu, « tel un esclave qui aspire à un peu d'ombre » et ne cesse de compter les jours qui lui permettront d'arriver enfin à la grande

heure de sa liberté. Le compte prouve à l'homme qu'il n'aspire qu'à arriver à ce moment-là. D'où le sens de la suppulation du Omer. Nous comptons les jours qui sont déjà passés, et non ceux qui nous restent encore à compter, car cela atteste notre puissante volonté de parvenir à ce moment [du don de la Torah]. »

La célèbre question est la suivante : quand on attend impatiemment un événement, on ne compte pas les jours déjà passés, mais ceux qui nous restent jusqu'à celui-ci. Par exemple, un enfant comptera les jours le séparant encore de celui de sa bar-mitsva. Aussi, aurait-il été plus logique de commencer le compte à quarante-neuf, puis de déduire chaque jour un, jusqu'à Chavouot.

Afin de répondre, rapportons en préambule le célèbre commentaire de Rabbi Aharon Kotler zatsal sur la Torah au sujet des sept années durant lesquelles Yaakov dut travailler pour épouser Ra'hel. Il est écrit : « Et elles furent, à ses yeux, comme quelques jours, tant il l'aimait. » A priori, ceci semble surprenant, l'homme ayant au contraire naturellement tendance à ressentir que le temps passe doucement lorsqu'il est dans l'attente de quelque chose. Nous en déduisons que, concernant Yaakov, il profita de cette période d'attente pour se purifier et se sanctifier avant de fonder son foyer.

Eclaircissons cette idée par un exemple. Un homme a désespérément besoin d'un million de dollars. Si on lui dit qu'il recevra cette somme dans cent jours, il sera heureux, mais, chaque jour d'attente lui semblera une éternité, en cela qu'il le sépare de cette promesse tant attendue. Par contre, s'il a besoin d'un million de dollars et qu'on lui propose un travail quotidien rémunéré à raison de dix mille dollars, les jours lui sembleront passer à toute vitesse.

Quelle est donc la différence ? Attendre passivement cent jours, pour recevoir un million de dollars, rend cette période encore plus longue, car elle est

dénuee de sens et marque donc une séparation entre l'homme et l'objet désiré. A l'inverse, si ces jours sont remplis par une activité permettant d'atteindre le but visé, ils nous rapprochent mentalement de celui-ci et semblent passer bien plus vite. Chacun de ces jours est en soi un bonheur auquel on n'est pas prêt à renoncer, conscient qu'en sautant l'un d'eux, on ne recevra pas la totalité de la somme.

Ainsi en était-il de Yaakov. Durant les sept années où il travailla pour avoir la main de Ra'hel, il s'attela à la tâche de son édifice personnel, à l'approche du grand jour de la fondation de son foyer. Aussi, chacun de ces jours était-il à ses yeux un bonheur et passa-t-il rapidement, comme le souligne le verset : « Et elles [ces sept années] furent, à ses yeux, comme quelques jours, tant il l'aimait. » Cet amour dont il est question correspond à la volonté sainte et pure du patriarche de permettre à la Présence divine de se déployer dans le foyer qu'il fonderait avec Ra'hel. Chaque jour passé représentait donc une pierre supplémentaire pour cet édifice. C'est pourquoi ces sept ans de travail lui parurent ne durer que quelques jours.

Tel est le sens profond de la suppulation du Omer. Si on attendait passivement le don de la Torah sans fournir le moindre effort, ces cinquante jours ne feraient qu'écran entre nous et cet événement et nous compterions alors les jours restants plutôt que ceux passés. Mais, ces jours sont constructifs, puisqu'ils nous permettent de nous préparer au don de la Torah. Passé un de ces jours, nous devenons plus aptes à l'accueillir ; passés deux jours, encore davantage et ainsi de suite. Finalement, au bout du compte de quarante-neuf jours, nous sommes pleinement aptes à recevoir la Torah. Telle est donc la signification profonde de la mitsva de la suppulation du Omer : compter quarante-neuf jours de construction personnelle formatrice en vue du don de la Torah.



Emor (128)

וְלֹקַחַתָּם לְכֶם בַּיּוֹם הַרְאָשׁוֹן, פְּרִי עַזְבֵּר פַּתְחָרִים, וְעַנְרָעִים, וְעַזְבֵּרִים, וְעַזְבֵּרִי-גַּנְתָּל; וְשִׁמְחָתָם, לְפָנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם--שְׁבָעָתָ יָמִים (כג, כ)

Vous prendrez, le premier jour, du fruit de l'arbre 'adar' [cédrat], des branches de palmier, des rameaux de l'arbre 'avot' et des saules de rivière ; et vous vous réjouirez, en présence de l'Éternel votre D. pendant sept jours », (23, 40)

L'Admour de Slonim, le Birkat Avraham zatsal lequel passa sa jeunesse à Tibériade – racontait cette anecdote qui l'avait tant marqué...

Il se rendit un jour dans l'épicerie de son quartier et attendit patiemment son tour. De nombreux sacs jonchaient le sol et de chacun émanaient de subtils relents... Il remarqua soudain, à la hauteur de ses yeux, un caillou qui se trouvait au milieu d'un sac de noix : voulant rendre service à son épicier, il s'empressa donc de l'enlever. Mais le ton bourru du commerçant le fit sursauter, et une vive remontrance lui fut adressée en ces termes : « Tu me causes du tort, car je vends les noix au kilo – telles quelles – avec les gravats qui y sont mélangés. Ton tri porte donc atteinte à mon bénéfice ! ». L'enfant, après avoir réalisé qu'il avait « mal agi », voulut réparer son geste et il s'empressa de remettre le caillou dans le sac. Un rugissement le fit à nouveau sursauter : « Non, non ! Ressors donc cette pierre du sac ! S'il est vrai que la Halakha m'autorise à vendre de la marchandise telle que je l'ai achetée avec des gravats, elle ne me permet pas pour autant d'en rajouter, une fois la marchandise triée... ».

Le Birkat Avraham n'oublia jamais cette magistrale leçon, et elle résonna pendant de longues années dans sa conscience...

On sait que les quatre espèces représentent les différentes composantes du peuple juif. L'etrog est ainsi l'emblème du Tsadik : celui qui est succulent et qui a une « bonne odeur ». Le Loulav représente celui qui a une saveur, mais pas d'odeur. Le myrte (Hadass) symbolise quant à lui celui qui « sent bon », mais n'a pas de goût. Enfin, le saule renvoie à ceux qui n'ont pas ni « goût » ni parfum... Or, si la Torah nous enjoint de prendre ces quatre espèces pour en faire un bouquet à Souccot, alors que nous nous gardons bien de mélanger des cailloux avec des fruits, c'est que le Juif le plus piétre est également un « fruit », bien

qu'apparemment, on ne distingue chez lui avec nos yeux d'hommes qu'une épaisse écorce réfractaire à toute spiritualité.

Mais il nous incombe de décrypter son intérêt véritable et de le rapprocher de la Torah et d'Hachem

Chiourim Al Athora

בְּפַטְחַת תְּשֻׁבוֹן, שְׁבָעָתָ יָמִים ; כָּל-הָאָזְרָח, בֵּישָׁרָאֵל, יְשֻׁבוֹן, בְּפַטְחַת (כג, מב)

Vous demeurerez dans des Soucot durant sept jours ; tout citoyen en Israël demeurera sous la Souca », (23, 42)

L'illustre **Alchikh Hakadoch** explique dans son commentaire sur la Torah ce qui semble apparaître comme une « redondance » dans ce verset. En effet, en quittant sa maison pour aller habiter dans la Souca afin d'accomplir la Mitsva, chaque juif déclare que ce monde matériel n'est qu'éphémère et qu'il n'est lui-même, en tant qu'individu, que « de passage ». Ainsi, demeurons-nous dans ces cabanes pendant sept jours, chaque jour symbolisant dix années de notre vie. Toutefois, ceux qu'on appelle les « citoyens » (à savoir les Tsadikim -voir à ce propos le Traité talmudique Baba Batra 15 a, où **Avraham Avinou** est appelé le « citoyen ») ne se contentent pas des sept jours de Soucot : l'accumulation des biens et acquisitions matériels ne les séduisent en rien, et ils demeurent toute leur vie dans une Souca !

Rabbi Yaakov Galinsky Zatsal, raconte à ce propos la parabole suivante...

Vers la fin de ses jours, le célèbre Sage de Mekhnès, **Rabbi Refaël Baroukh Tolédano Zatsal**, vint s'installer en Israël. Voulant accomplir la Mitsva de « *Yichouv bé-Eretz Israël* », il exprima son souhait d'acheter un appartement à Bné Brak. Ne possédant pas la somme requise, il dut avoir recours à des emprunts. Une fois ce problème financier résolu, il lui fallut encore entreprendre des travaux de rénovation. Enfin, l'appartement fut prêt et on vint lui annoncer qu'il était possible d'y emménager. Or, à la grande surprise de sa famille, il annonça qu'il envisageait de trouver un locataire pour occuper cet appartement et d'utiliser le loyer ainsi perçu afin de financer la location de son propre domicile.

Pressé de questions par son propre entourage, il révéla même qu'il ne voulait pas s'établir dans sa propre demeure, car il avait « peur »... « Je ne veux pas habiter dans ma propre maison. Au Maroc non

plus, je n'habitais pas dans ma propriété. Car j'ai peur ! ».

Constatant le grand étonnement et l'incompréhension qu'il suscitait autour de lui, il ajouta : « Je crains qu'en habitant chez moi en toute sécurité et sans nulle inquiétude de me faire congédier par le propriétaire, je risque de me sentir trop 'enraciné'... au point d'oublier que ce monde est bel et bien provisoire ! »

Achlich Akadosh, Chiourim

הוֹצָא אֶת-הַמְּקֹלֵל, אֶל-מְחוֹץ לְמִתְחַנָּה, וְסָמְכוּ כָּל-הַשְּׁמָעִים אֶת-יְדֵיכֶם, עַל-רַאשׁוֹ; וְרָגְנוּמוֹ אֶחָוֹ, כָּל-הַעֲזָה (כד, יז)

Qu'on emmène le blasphématuer hors du camp ; que tous ceux qui l'ont entendu imposent leurs mains sur sa tête, et que toute la communauté le lapide. (24,14)

Une question se pose : lorsque d'habitude on emmène un accusé devant le roi afin qu'il tranche de façon rigoureuse ou au contraire avec miséricorde, on espère que son jugement sera clément, voire même obtenir une grâce complète ! Comment Hakadosh Baroukh Hou, le Roi des rois des rois, qui se distingue par son énorme Héssèd (bonté), le condamna-t-Il à la mort par lapidation, la plus grave de toute la Thora ? En fait, cette question n'a pas lieu d'être.

Le **Hafets Haïm** explique que nous la posons car ne comprenons pas que la condamnation à mort est un « bienfait » que nous offre Hachem pour expier notre faute, comme le Smag explique à propos de celui qui fait passer un de ces enfants devant une idole (le Molèkh). Il est condamné à mort uniquement s'il n'a pas fait passé tous ses enfants, auquel cas « la Colère divine est tellement grande contre lui que même la lapidation ne répare pas son âme ». Sans cette punition, l'âme arriverait «sauve» dans le Ciel, et ne pourrait profiter de la récompense éternelle pour les Mitsvot qu'elle a accomplie. Hachem lui rend donc un service en la condamnant ! Ceci est vrai pas seulement pour les condamnations à mort, mais pour toutes les punitions que l'Homme reçoit, que ce soit directement par le Beth Din, ou par la main d'Hachem. C'est la différence entre la Thora et les autres systèmes. Chez nous, les punitions ont pour but de réparer le fauteur, alors que chez les goyim, elles n'ont pour seul objectif de faire peur et de prévenir et protéger la société pour qu'il ne recommence plus. Dans ce cas, on constate bien qu'il tentera donc de recommencer, mais cette fois sans se faire attraper !

Hafets Haïm

רַבִּי נְהוּנִיא בֶן הַקָּנָה אָמַר, כִּל הַמְּקֹבֵל עַל תּוֹרָה, מַעֲבִירֵין מִפְּנֵו עַל מִלְכֹות וְעַל דָּרְךָ אָרֶץ (פרק אבות ג,ג)

Rabbi Né'hounia ben Hakana disait : « Celui qui accepte le joug de la Torah, se verra préservé du joug des autorités et des lois naturelles. » (Pirkei Avot 3,5)

En effet, chaque personne a plaisir à étudier les sujets dans lesquels elle se sent à l'aise et elle y trouve alors une certaine satisfaction. La Michna recommande qu'une personne dépasse ses propres tendances pour étudier la Torah le plus objectivement possible. Aussi, lorsque l'homme arrive à dépasser ses limites et ses contraintes internes, il est alors normal que Hachem lui retire, en contrepartie, les contraintes qu'imposent la nature et le monde environnant

Halakha :

Il est interdit, le vendredi, de prendre un train ou un avion dont le trajet ou le vol va se poursuivre pendant Chabbat. Même quand le conducteur ou le pilote n'est pas juif.

Pniné Halakha

Dicton :

Il n'y a pas de problème, seulement des tremplins pour progresser.

Rabbanite Dina Weinberg

**שבת שלום
יוצא לאור לרפואה שלימה של
יוסף בן ג'ינט מסעודה**

דינה בת מרים, רפאל יהודה בן מלכה, ויקטוריה שושנה בת ג'זיס חנה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרון ליבובן רבקה, שמחה ג'יזות בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה, סשה שלום בן דבורה רחל, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסימ בן שלמה, פיניא אולגה בת ברונה זועה של קיימא לרינה בת זהרה אנרייאת. לעילוי נשמה : ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מהה, דניאל בן רחל, רפאל שלמה בן אסתר.





437

ONEG SHABBAT

Emor 5780

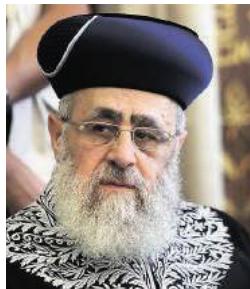
Juger son prochain du bon côté

Chaque homme est un « Juge ». A tout moment de la journée, on se permet d'émettre des jugements sur tout et tout le monde. Il faut se montrer très méfiant car il est écrit dans la Torah : « Tu jugeras ton prochain avec équité ». Mais, le contraire se passe. Cette tendance est présente chez nombre d'entre nous et c'est pourtant d'elle qu'il faut impérativement s'éloigner.

Le 'Hafets 'Hayim dit que de « juger son prochain avec justesse » et garder sa langue du Lashon Ara, sont deux mitsvots dépendantes d'un des plus grands principes de la Torah : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Celui qui aime son ami, alors il est certain qu'il ne parlera mal de lui et qu'il cherchera toujours à le juger « du bon côté ». Si jamais vous aviez commis un méfait et qu'il serait difficile de vous disculper, vous seriez prêt à tout pour trouver au moins une personne qui vous juge lékaf ze'hout c'est-à-dire favorablement. Si c'est un bon ami, il est évident qu'il fera tout pour vous aider et il accomplira ainsi à merveille la Mitsva « d'aider son prochain comme soi-même ». De plus, juger son prochain du bon côté est d'un tel niveau que l'homme « récolte » les fruits de cette Mitsva dans ce monde et garde le « capital » pour le Olam Aba. Il est écrit dans le Traité Shabbat : « Dans chaque chose qu'un homme entend ou voit, il faut toujours bien étudier la situation afin de l'inverser d'une issue défavorable en issue favorable ». Même s'il ne semble pas y avoir de points positifs, il faudra se dire que c'est la faute à un manque d'éléments et surtout ne pas juger trop hâtivement la personne de manière négative. C'est pourquoi les Sages mettent en garde de « ne pas juger ton prochain tant que tu ne te retrouves pas dans la même situation que lui ».

Mais la réalité est toute autre malheureusement. Les gens ont beaucoup de mal à appliquer ce commandement. Et même si nous voulons faire des efforts et essayer de voir le bon côté dans le comportement de quelqu'un, le Yetser Ara prend le dessus et nous le jugeons mal. D'ailleurs, des personnes pensent même que faire des reproches à une personne est positif et peut arranger cette dernière et la remettre dans le droit chemin grâce à notre « regardé affuté » sur la situation. En fait, pourquoi sommes nous contraints de juger notre prochain lékaf ze'hout ? Tout simplement parce que nous n'avons pas toutes les données entre les mains. La Guémara demande à quoi reconnaît-on un bon invité ? Elle répond que c'est celui qui dit : « Quel repas ! Combien le maître de maison a dû se fatiguer pour tout préparer. Et tout ça, il l'a fait pour moi ! En revanche, le mauvais invité répond : « Qu'a fait ce maître de maison ? Tout ce qu'il a préparé il l'a fait pour sa femme et ses enfants, et non pas que pour moi ». Lequel des deux a raison ? Le maître de maison a non seulement cuisiné pour sa femme et ses enfants, mais aussi pour l'invité, sauf que le bon invité va voir le bon côté de la chose et va, par voie de fait, être reconnaissant (hakarat atov) envers son hôte; tandis que le mauvais invité ne voit que le mauvais côté de la situation et ne se voit redévalable en rien : c'est de l'ingratitude (kfouy tova).

Plus un homme s'habituerà à toujours juger son prochain lékaf ze'hout, plus il se rapprochera du niveau de Tsadik. Mais le contraire est aussi vrai et un tel homme sera appelé alors Rasha (méchant). Il sort d'ici un principe fondamental : lorsque l'on juge notre prochain positivement, alors Hashem aussi nous jugera positivement.



Si le monde entier restait sans Torah ne serait-ce qu'un seul instant, immédiatement toute la création disparaîtrait. Comme le souligne le Zohar Hakadosh : « Par un souffle le Saint Beni soit-IL crée le monde, par un souffle il existe, et c'est le souffle de ceux qui étudient la Torah ». A notre honte, quelques personnes ignorantes regardent les érudits en Torah indigents, en se disant que parce qu'ils sont pauvres, ils ne valent rien du tout. Cela ressemble à un certain orgueilleux, mais ignorant, qui était parti en voyage sur l'océan. Le prince avait loué une place sur un paquebot rapide dont la vitesse l'impressionnait. Il demanda à ses serviteurs qui faisait tourner l'hélice ? Ses derniers lui répondirent : « De nombreux étages en dessous du pont, il y a une pièce spéciale où se trouve un énorme moteur, et c'est lui qui fait avancer le bateau si rapidement ». Le prince exprima le désir de voir le moteur. On le conduisit dans les bas niveaux et il vit que les pièces étaient noircies de suie, de même que le visage des matelots qui s'occupaient du moteur. Le prince s'exclama : « Ce n'est pas bien qu'un si beau bateau soit si crasseux sous les ponts, des murs si sales et surtout des ouvriers aussi sales ». Il exigea qu'on enlève sur le champs le noir sur les murs et que l'on renvoie les travailleurs crasseux. Mais, une fois la section inférieure retirée, tout le paquebot s'enfonça dans la mer en un rien de temps.

De même, nous devons nous rendre compte que le monde que le monde entier n'est maintenu à l'existence que par les humbles juifs qui étudient la Torah dans leurs synagogues et les maisons d'étude, le « visage noir-ci » par le labeur de l'étude : c'est une métaphore pour designer l'acquiescement à supporter les difficultés, et même la pauvreté, afin d'étudier la Torah. Sans eux, tout retournerait au néant. Leur étude est le moteur qui soutient le monde.

■ HALAKHOT : Lag Ba'omer



- Le 33eme jour du Omer est un jour de réjouissances en l'honneur du Tana Rabbi Shimon Bar Yo'hai
- On ne fait pas les Tahounim ce jour-là (*donc Mardi*) et on a l'habitude de faire une étude avec un Mianian le soir de Lag Ba'omer des passages qui louent Rabbi Shimon Bar Yo'hai dans différents textes du Talmud et du Zohar
- C'est un bel usage d'aller en pèlerinage sur sa tombe à Meiron, mais ceux qui y vont devront se garder de toute légèreté car le sérieux doit régner ou se trouve la joie. Les femmes qui s'y rendent devront avoir une tenue Tsanoua comme la Torah le demande afin de ne pas profaner la sainteté de l'endroit
- Pour les Sefaradim, il ne sera permis de se raser la barbe qu'à partir du 34e jour, c'est-à-dire Mercredi
- Il y a des personnes qui ont l'habitude d'emmener leurs enfants qui ont 3 ans, sur la tombe de Rabbi Shim'on Bar Yo'hai, afin de s'y faire couper les cheveux pour la première fois ('halaké) : cela a une certaine justification selon la Halakha mais il est tout aussi bon de le faire dans une synagogue

torahome.contact@gmail.com



« Le fils d'une femme israélite et d'un homme égyptien, venu au milieu des enfants d'Israël, se querella dans le camp avec un homme israélite » : pourquoi ce verset ne fait pas mention des noms des hommes impliqués dans la querelle, comme le demande le Kli Yakar ?

Le fait même qu'ils étaient impliqués dans une dispute indique qu'il existait une imperfection chez leurs parents. Ces hommes n'étaient pas le genre de personnes dont le peuple d'Israël aurait pu s'engueillir, et c'est pourquoi la Torah ne donne pas leurs noms. De même, le Traité Kedoshim relate qu'en observant deux personnes, les enfants

d'Israël étaient en mesure de déterminer celle d'entre elles qui avait une meilleure lignée ! Celle qui gardait le silence apportait ainsi la preuve qu'elle était, intrinsèquement de meilleure provenance que l'autre. En fonction de cette constatation, Rav conclut qu'une personne « cherchant son âme sœur » doit orienter ses recherches auprès des familles réputées tranquilles, car les gens de nature calme sont habituellement de bonne lignée. Rav affirme également que si l'on assiste à une dispute entre deux personnes, on peut affirmer, sans se tromper, qu'au moins l'une d'entre elles est « entachée d'impureté » (Kedoshim 71b).

Le Rav Itzhak Abukav, souligne l'importance primordiale de l'attitude tendant à se tenir éloigné de toutes sortes de conflits. Le danger est que même des gens honorables peuvent tomber dans le piège ! Celui qui souhaite bénéficier d'une vie sereine se doit d'endurer les railleries et les invectives plutôt que de s'engager dans une querelle.

■ ESHET 'HAYIL ? Tiré du livre Malboushé Kavod



Dès lors que l'on sait que la discrétion n'est pas simplement une bonne habitude mais bien un commandement positif de la Torah, voilà qui représente pour nous un encouragement et la source d'un enrichissement. Voilà qui se présente à nous un commandement qui nous permet d'acquérir d'immenses mérites.

A chaque instant où une femme est habillée avec modestie, elle accomplit un commandement positif de la Torah. Des centaines de Mitsvots par jour, des milliers de mitsvots par mois. Des dizaines de milliers par an ... C'est là un nombre impressionnant d'avocats en notre faveur pour le présent et pour les générations à venir. Et tout cela sans peine, sans effort, tout simplement en portant chaque jour des vêtements convenables et décents. Y-a-t-il un moyen plus aisé d'acquérir des mérites que de se conformer aux règles de la Tsniout, de la décence ?

De plus, un mérite en entraînant un autre, une femme qui observe toutes les lois relatives à la pudeur dans l'esprit de la Torah aura une influence sur les autres femmes de son entourage et même dans le monde. Elle suscite un esprit de pureté et de bonne conduite dans le monde entier. Est-il possible d'évaluer sa récompense ? Toute femme cherche à multiplier ses mérites et, bien qu'elles soient exemptes de toutes les Mitsvots dépendant du temps, la grande majorité d'entre elles n'y renoncent pas. Elles s'efforcent par exemple d'écouter le Shofar à Rosh Hashana, prier les 3 Tefilot de la journée ... Cela nous conduit à une conclusion évidente : si les femmes cherchent à accomplir les Mitsvots dont elles sont exemptes, elles s'efforceront d'accomplir cette mitsva qu'est la Tsniout. La décence est un devoir sacré, et aussi un immense mérite qui ajoute à la femme grâce et beauté dans son authenticité. Comme le disent nos Sages : « Rien n'est plus beau que la Tsniout (Tan'houma) ».

Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea • Lea Bat Nina • Rehaïma Bat Ida • Reouven Chiche Ben Esther • Avraham Ben Esther • Hélène Bat Haïma • Raphael Ben Lea • Ra'hel Bat Rzala • Aaron Haï Ben Hélène • Yossef Ben Rehaïma • Daisy Deïa Bat Géorgette Zohara • Raphael Ben Myriam • Khalfa Ben Levana • Raymond Khamous Ben Rehaïma • Michael Fradjî ben Sarah Berda • Celine Emma Lea Bat Sarah • Samuel Shalom Ben noun ben Yaël



Un riche investisseur mais très peureux ne laissait jamais entrer qui que ce soit chez lui. Ni famille ni ami. Il tenait à son mobilier qu'il avait payé une fortune et surtout à la somme colossale d'argent qui était cachée dans plusieurs recoins de sa demeure. Il n'avait qu'une seule paire de clef et personne n'en avait un double. Mais un jour, il fut obligé de partir pour quelques jours pour l'étranger afin de gérer une affaire extrêmement importante. Il décida alors de laisser sa maison à son ami le plus fidèle, mais non sans certaines recommandations auparavant.

En fait, c'était très simple : il devait monter la garde devant la maison et ne jamais y faire entrer qui que ce soit, sous aucun prétexte. Il pris congé de son ami et parti. La garde commença sans encombre pendant toute une journée.

La nuit, il dormait dans sa voiture afin de s'assurer que personne n'entrait en infraction dans la maison de son ami. Le lendemain, alors qu'il faisait le tour du jardin, un camion s'arrêta devant le portail. Une personne se présenta comme le chauffeur pour un grand magasin d'antiquités. « Je dois livrer un buffet au propriétaire de cette maison, est-ce vous ? » demanda-t-il ». L'ami du riche répondit : « Non, il est à l'étranger, je garde sa maison. Mais personne ne peut y entrer, c'est formellement interdit ». L'homme dit alors : « Ecoutez, il a commandé un buffet il y a plus d'un an et il vient d'arriver. C'est une pièce extrêmement rare que nous ne pouvons pas garder dans notre magasin, nous devons le livrer. Ouvrez juste la porte, nous le posons et l'affaire est réglée ». Alors, il réfléchit un instant et se dit que son acolyte serait tout de même heureux de voir que son bien est arrivé. Il accepta mais suivit de très près les opérations. Tout se déroula sans la moindre encombre.

Les hommes repartirent et la journée reprit son cours naturel. Deux jours plus tard, le même camion se gara encore une fois devant la clôture. Le même homme descendit et expliqua : « Quelle erreur !! Je suis désolé ! Nous ne vous avons pas livré le bon buffet ! Celui de votre ami vient d'arriver au port et ne sera au magasin que la semaine prochaine ! Quelle méprise ! Nous devons immédiatement récupérer celui qui est dans la maison ! ». L'ami du riche prit peur : « Comment cela ? Ce n'est pas possible ! Je ne vais pas encore une fois ouvrir la maison ! ». Alors l'homme lui dit : « Attendez, en reprenant le buffet, votre ami ne saura même pas que nous sommes venus une première fois, c'est ni vu ni connu !! ». Il était soulagé car l'homme avait somme toute raison. Son ami ne verrait rien. Il ouvrit une seconde fois la maison et les laissa récupérer le meuble; puis les laissa repartir en ne manquant pas de les remercier.

Quelques jours plus tard, quand son ami rentra de voyage, il s'aperçut avec effroi qu'il n'y avait plus d'argent, plus aucun bijoux dans la maison. Un homme s'était tout simplement caché dans le buffet et pendant deux jours avait cherché tranquillement tous les endroits où était dissimulé l'argent, avec « l'accord » du responsable des lieux, bien entendu.

L'ami du riche, c'est nous. Le déménageur, c'est le Yetser Ara. On essaye de se protéger de lui un maximum mais il est toujours à l'affût de la moindre erreur de notre part. Et dès lors qu'on le laisse entrer dans nos maisons (télévision, internet, magazines, journaux, livres profanes ...) il prend soin de nous « vider » de nos mérites et nos Mitsvots et de nous faire tomber au plus bas.

En repartant à 120 ans, il nous dit tout juste au revoir car il va nous retrouver pour le Jugement où il aura un malin plaisir à témoigner contre nous. Alors, ne soyons pas naïfs et laissons le dehors, dans la rue, sa place prédisposée.

רְפֹאָת שְׁלֹבוֹת לְשֹׁׁהָה בַּת רְבָקָה • שְׁלֹם בֶּן שְׁרָה • לְאָתָה בַּת מְרִים • סִימָן שְׁרָה בַּת אַסְתָּר • אַסְתָּר בַּת זְוִיָּה • מְרִקְוּ דָוָן בֶּן פּוֹרְטָוָה • יַיִשְׁפָּעָה וְזַיִם בֶּן מְרִלָּה
גְּרָמוֹתָה • אַלְיָהוּ בֶּן מְרִים • אַלְיָהוּ רְחֹלָה • יוֹבֵל בַּת אַסְתָּר זְמִילָה בַּת לִילָּה • קְמִיסָּה בַּת לִילָּה • תִּינְקָה בֶּן לְאָתָה בַּת סְרָה •

EMOR

Samedi
9 MAI 2020
15 IYAR 5780

entrée chabbat : 20h58

sortie chabbat : 22h15

01 Le 'omer : mettre de l'ordre dans notre vie
Elie LELLOUCHE

02 Chaque jour ... compte
Ephraïm REISBERG

03 Et si le dé-confinement nous rendait «cruche»
Yossi NATHAN

04 Rien ne vaut la vie
Yo'hanan NATANSON

LE 'OMER : METTRE DE L'ORDRE DANS NOTRE VIE

Rav Elie LELLOUCHE

Selon le Arizal, cité par Rav Moché Shapira, la valeur numérique du mot 'Omer, qui est de 310, équivaut, aussi bien, à celle du mot Kéri qu'à celle du terme Yakar. Kéri est un terme utilisé à maintes reprises à la fin du livre de Vayikra dans le cadre de l'exposé des malédictions qui menacent le 'Am Israël en cas de désobéissance aux commandements divins. «**Im Télé'khou 'Imi Kéri**» (Vayikra 26,21). Rachi, au nom de nos Sages, relie ce terme à la notion de contingence. «**Si vous marchez avec Moi de manière occasionnelle**», met en garde Hachem. Si votre démarche n'obéit pas à une direction, à un processus pensé et assumé, la malédiction sera votre lot. Kéri se conjugue ici avec le terme Mikré qui signifie hasard. Le hasard ne structure pas les événements. Tout au contraire, il les confine dans le monde du désordre. À l'inverse, toute démarche pensée s'inscrit dans un mouvement ordonné et organisé.

D'un autre côté le mot 'Omer a la même valeur numérique que le mot Yakar. Ce terme est synonyme du terme Kavod, expression qui fait référence à la notion de respect et de dignité, comme l'énonce le verset de la Méguilat Esther: «*Vé'khol HaNachim Yténou Yékar LéVa'aléhen*»; «*Ainsi toutes les femmes témoigneront du respect à leur mari*» (Esther 1,20). Le terme Yakar désigne également ce qui a de la valeur, ce qui est cher, c'est-à-dire ce qui exige effort et peine pour être acquis. Dans le même ordre d'idées, le Kavod est en lien avec le terme Kaved, qui désigne ce qui a du poids, ce qui revêt de l'importance.

Ainsi, le terme 'Omer présente une ambivalence qui appelle une explication. D'un côté la notion de contingence, voire de hasard. De l'autre une dimension de gravité et de respect. Cette ambivalence, explique Rav Shapira traduit, en fait, une double perception du monde. D'un point de vue naturel, l'homme évolue dans un système qui n'en est pas un. Traversant une série d'événements contingents, sans lien apparent les uns avec les autres, son rapport au monde obéit à la «règle» du désordre. Plongé dans un univers privé de cohérence, de direction, rien n'éveille le respect, le Kavod, autour de lui. Le 'Omer, la Séfirat Ha'Omer, l'appelle à une révolution intérieure; passer du Kéri au Yakar.

Pour ce faire, l'homme doit procéder à un assemblage continu et minutieux des événements. Le terme 'Omer, lui-même,

est de la même famille que le verbe *Mé'amer*. Ce verbe, qui désigne, par ailleurs, l'un des 39 travaux originaux interdits le Chabbath, signifie, littéralement, mettre en gerbes et exprime, plus généralement, l'action de rassembler. Toute la raison d'être du compte du 'Omer consiste à unifier, dans l'intimité de notre conscience, tous les événements que nous traversons et toutes les perceptions que nous ressentons en une réalité cohérente et harmonieuse. Compter le 'Omer c'est affirmer la convergence de la diversité de la Création vers son unité intrinsèque. Or, seule la conscience absolue de cette vérité peut nous rendre dignes de recevoir la Torah. Car, la Torah n'est rien d'autre que l'entreprise par laquelle le 'Am Israël permet, au sein de l'apparente hétérogénéité du monde matériel, l'émergence de l'unité profonde qui l'anime. Ce faisant, notre être aussi bien que la réalité qui nous entoure se structure et prend forme, passant du Kéri au Yakar, du désordre et du fortuit au Kavod et à la majesté.

Rejoignant cette approche, le Tiféret Israël livre un commentaire remarquable de l'enseignement énoncé par Rabbi au traité Avot (2,1) : «*Vé'khol Ma'assé'kha BaSéfer Ni'khtavin*»; «*Prends conscience que toutes tes actions sont consignées dans un livre*». Le Séfer, le livre, dont il est question dans cette Michna, fait allusion, explique Rav Israël Lifshitz, à l'enchevêtrement des événements inondants l'univers, événements qui bien qu'isolés les uns des autres sont, en réalité, profondément reliés. Dans les mondes spirituels, ces interdépendances entre les événements, les êtres humains et leurs actions ici-bas, apparaissent d'une manière prodigieuse.

À l'image des lettres d'un livre que l'on combine pour former des mots, mots qui, à leur tour, vont former des phrases, phrases dont l'assemblage aboutira à l'écriture du livre en question, les événements dont le monde est le théâtre constituent le livre de la Création. C'est pourquoi Rabbi nous met en garde. Tes décisions et tes actes ne sont pas des épiphénomènes sans importance. Ils s'inscriront, qu'ils soient conformes à la volonté divine ou non, dans la cohérence du projet divin. Veille, cependant, veut nous signifier Rabbi, à ne pas entraver ce projet, même si, en fin de compte, le désordre humain ne pourra jamais contrarier l'ordre divin. Ainsi, obéissant à une même logique, le Séfer et la Séfira poursuivent un objectif commun: conduire l'homme sur la voie de l'unité absolue d'Hachem.

Nous nous trouvons dans la partie centrale du compte du Omer. Cette Mitsva consiste à compter sept fois sept semaines, pour aboutir à la fête de Chavouot, qui célèbre le Don de la Torah.

D'après les écrits de nos Maîtres, si la Mitsva s'effectue purement et simplement par le compte verbal, chaque soir, du nombre de jour et de semaines atteint, il est particulièrement attendu de la part de chacun d'investir dans cette Mitsva des "mouvements" de cœur et des intentions positives à améliorer son comportement et plus particulièrement ses traits de caractère.

Le compte du Omer représente, entre autres, l'attente pleine d'espoir qui animait la génération sortie d'Égypte. Nos ancêtres savaient que la sortie de l'exil ne serait complète et parfaite que par le Don de la Torah au Mont Sinaï. Dès lors, chacun dénombrait le jour qui venait de passer en guise de préparation et d'élévation spirituelle, à l'instar de Hanoucca, où les jours de la fête passés correspondent au nombre de bougies allumées, en signe d'élévation spirituelle (*Ma'alim bakodesh*)

Cette implication dans le raffinement spirituel a eu des impacts y compris dans de nombreux siddourim, où sont présentes des prières particulières qu'il est coutume de réciter après avoir compté. Nous demandons alors à Dieu que s'effectue la réparation des *Séphirot* (concept kabbalistique) que nous aurions abîmées par notre mauvais comportement.

Ces demandes ne se situent pas fortuitement à la même page que celle nous indiquant les comptes du jour. Elle y sont liées selon les explications précédentes et symbolisent le regret d'un mésusage de nos traits de caractère. Elles symbolisent notre engagement à les améliorer, et à prouver notre volonté à nous éléver spirituellement à l'approche de Chavouot.

Si le mot "*Sephira*" (compte), est dérivé du mot "*Mispar*" (nombre), nos Sages le rapprochent également du mot hébreu "*Saphir*", qui est une sorte de pierre précieuse. Si nous sommes animés de l'esprit de contrition lorsque l'on compte le

Omer, que nous prenions à cœur la valeur du jour qui vient, à ce qu'il peut déclencher dans notre vie, et en quoi il se trouve si important, de part son appartenance à l'espace de jours entre Pessah et Chavouot... Si, forts de ces convictions, nous sommes en mesure d'exploiter sa valeur, nous rendons ce jour tel "une pierre précieuse", qui nous illumine et nous rend méritants à la réception de la Torah.

La Torah insiste même sur la nécessité d'accompagner le compte du jour d'une amélioration morale en précisant "*Oussfartem lakhem*": «vous compterez pour vous». Ce compte doit se réaliser... pour nous. Pour notre bien moral et spirituel.

C'est en ce sens que l'auteur du Bat Ayin explique la première Michna du chapitre 3 de Avot:

Akavia ben Mahalalel disait: «Regarde ces trois choses et tu n'en viendras pas à la faute Sache d'où tu viens, vers où tu vas, et devant Qui tu devras rendre des comptes. D'où tu viens: d'une goutte malodorante. Vers où tu vas: un endroit de terre, vers etc... devant Qui tu devras rendre des comptes: Le Roi des rois de tous les rois: Hakadoch Baroukh Hou.»

Cette Michna, contre toute attente, est une allusion à la période du Omer. Les trois parties de la phrase représentent: Pessah, Chavouot, et la période séparant ces deux fêtes.

«*Sache*» d'où tu viens représente Pessah. Le mot "*D'a*" (sache) fait allusion au *Daat*, la Connaissance de Dieu, qui n'a été vécue par les Juifs qu'à Pessah, où ils sont sortis d'Égypte (la goutte malodorante, référence au mode de vie impur et débauché de la civilisation égyptienne), ceci «afin que vous "sachiez" que Je suis l'Éternel votre Dieu.»

«*Vers où tu vas: un endroit de poussière*»:

Il s'agit de Chavouot. Dans la Tradition: l'humilité totale est souvent symbolisée par la poussière, comme nous le récitons à la fin de la 'Amida: *Vénafshi kékAfar lakol tihyé*: "Que mon âme soit comme la poussière pour tous". Ici, il s'agit d'atteindre l'humilité totale, qui est

l'état propice à la réception de la Torah et est perçu comme un objectif positif.

«*Et devant Qui tu te tiens*».

Lifné Mi (devant Qui) peut se lire aussi "*Avant Mi*" c'est à dire, que le travail qui nous incombe pour partir de Pessah et recevoir la Torah doit se trouver avant le 50ème jour (valeur numérique du mot *Mi*). Si nous négligeons la valeur de ces jours, la Michna nous prévient que nous manquons à notre devoir de préparation spirituelle et qu'il faudra même en rendre des comptes devant Hachem.

Si Pessah se caractérise par l'intervention du Créateur en Personne, sans que nous n'ayons eu de véritable place dans notre libération, il n'en n'est pas de même lorsque nous sommes en chemin pour obtenir la Torah. Dans ce cas, il est demandé à l'Homme de prendre part active à son accomplissement spirituel.

Monter à l'échelle pourvue de 50 barreaux, les yeux vers le haut, tout en tenant un regard plus attentif au bilan des présents jours.

Pas après pas, l'Homme complète la démarche initiale de Dieu et s'associe, par la réparation de son caractère au jour le jour, à concrétiser le plan divin prévu depuis les origines les plus lointaines.

Personne ne veut ignorer la date indiquant sur le calendrier la fin du confinement, après plus de six semaines d'une autre activité où le monde semblait arrêter, ce 11 mai 2020. Pour l'un, cela marquera la fin d'un long isolement, pour l'autre la levée d'une barrière sanitaire indispensable, et pour qui d'autre le retour à une vie normale, etc.

Personne ne peut ignorer, en tenant en main un calendrier hébreu, que la date marquant la fin du confinement correspond à la fête de Lag Baomer. Pur hasard du calendrier, pourtant la comparaison semble inévitable compte tenu des événements qui s'y sont produits et lors duquel nous fêtons un grand homme, Rabbi Chimon bar Yo'hai. Rapportons les récits qui sont racontés à son propos.

Le traité shabbat folio 33 B rapporte un colloque qui eu lieu entre rabbins sur des thèmes d'enjeux sociétaux. Lors de ces échanges, il y était fait mention des enjeux d'infrastructure comme la nécessité de bain, des enjeux économiques comme la nécessité de marché, des enjeux de mobilité comme la nécessité de route ou encore des enjeux industriels comme la nécessité de ponts. L'avis de Rabbi Shimon bar Yo'hai se montre plutôt critique envers ces institutions. Il décrit une démarche fallacieuse s'employant à créer des bains pour leur plaisir, des marchés pour commercer leurs prostituées, des ponts pour s'enrichir, etc. Ces propos seront rapportés aux romains, ce qui mettra en situation de précarité le quotidien de Rabbi Shimon et son fils Rabbi Elazar. Celui-ci trouve refuge au beth hamidrach qui rapidement s'avérera être un abri insuffisant. En effet, une suspicion ne pouvant être écarté sur les va et vient de son épouse, ce manège deviendrait inévitablement l'objet de sa dénonciation.

Aussi, préfèrent-ils le confort d'une caverne, Méara, dans laquelle ils s'établiront pour 12 années d'étude de la Torah. Au terme de cette longue étude, le prophète Elie leur signifie que l'objet de leurs ennuis a disparu, ils peuvent donc rejoindre l'extérieur. À la rencontre des habitants, et face aux occupations vaines que sont les leurs, leurs regards courroucés enflamme.

Dieu leur demande de retourner en confinement, l'humanité risque de disparaître.

Une année d'étude supplémentaire s'écoule, et voilà nos deux Rabbis de nouveau à l'extérieur. C'est lorsque le regard courroucé de Rabbi Elazar qui enflamme, que celui de son père Rabbi Shimon apaise. Le monde pourrait se suffire à eux deux.

Cependant, c'est au détour d'un chemin et la rencontre avec un paysan que les convictions de nos sages s'amenuisent. Ils y découvrent un paysan ramassant deux gerbes de fleurs. Quelle est l'utilité de deux bouquets pour un même shabbat? Le paysan de répondre : l'un est pour garder le chabbat - *chamor* - quand l'autre est pour se rappeler du chabbat - *zachor*. Ce à quoi, nos deux sages ne peuvent que constater combien est cher le respect des mitsvot par Israël.

Ce récit nous semble à-propos. Mais que peut-il bien nous enseigner ?

La critique de nos sages face aux engagements sociétaux les exclus d'une vie sociale normale, pour les amener à s'isoler dans une grotte.

Méara dont la racine en hébreu peut être *Maor* qui signifie un caveau et dont le radical présente des similarités en araméen. Ce terme se retrouve à trois reprises dans la Torah;

- à propos du récit avec les filles de Lot «**vayahal Lot mi tsohar vayachev bahar ou oucheté bénotav imo ki yareé lachevet betsohar vayéchev biméara..** - et Lot est monté de tsohar accompagné de ses filles car il craignait ce lieu et il s'est installé dans une grotte »

(béréchit 19,30),

- à propos de l'acquisition du terrain par Avraham « **véyten li et méarat hamakhpéla acher lo - et qu'il me vende le caveau de makhpéla qu'il possède** »

(béréchit 23,9),

- à propos de la rencontre entre Rebecca et Eliezer lorsque celle-ci se propose de puiser de l'eau pour ses chameaux « **vatémaher vatahar kada El hachoket vatarats od el habéher - elle s'est empressé et elle a versé sa cruche dans l'abreuvoir et elle s'est précipité à nouveau vers le puits** »

(béréchit 24,20)

En effet, Méara peut avoir pour racine *'éra*, qui signifie verser. Aussi, les versets nous indiquent deux sens pour un même terme celui de caveau mais aussi celui de verser. Qu'est ce que cela peut bien signifier?

Ainsi, la grotte ne serait pas seulement un artifice propice pour se cacher ou se confiner, mais pourrait bien être également représentatif d'un moment de passage comme lorsque l'on transvase un liquide d'un récipient à un autre. Ce même liquide quittera son premier récipient pour s'épanouir dans un second.

En effet, rappelons que sans l'achat du caveau des patriarches, titre de propriété pour Israël, ou encore de l'union de Lot avec ses filles qui donnera naissance au messie, ou encore du mariage d'Isaac avec Rebecca qui permettra d'assurer la naissance du peuple juif, notre histoire n'aurait pu avoir lieu.

Ainsi, il en va de cette grotte, ou de ce confinement. Mais quelle action nous faudra t'il penser pour ce «déconfinement»?

L'exemple de Rabbi Chimon et son fils peut nous être utile. A leur sortie de la grotte, où, selon certains commentateurs, le zohar a pu être élaboré, le monde de la pensée leur semble lui seul essentiel. Dès lors, ils consument tout les êtres qui délaissent cette occupation et se tournent vers des préoccupations plus matérielles. La profondeur de leur étude leur aura fait perdre le sens des réalités. Dieu leur demande alors de rentrer; ils ne sont pas en mesure de vivre en harmonie avec le monde. C'est seulement après une période transitoire de 12 mois supplémentaire, que leur sortie pourra s'envisager. Lorsque l'immaturité du fils consume, la grandeur du père répare. Mais la véritable révélation se fait lorsqu'il découvre que le monde pourrait se suffire de leur étude tout en laissant la place à l'épanouissement des individus les entourant et qui emprunte une voie différente de la leur. C'est d'ailleurs ce qu'ils se surprennent à découvrir chez ce paysan.

Le «déconfinement» devrait peut être nous apprendre qu'à l'image d'un récipient qui se déverse de son contenu et prenant place dans un nouvel environnement, devrons nous faire de même de notre savoir, de nos acquis, de nos idéaux pour apprendre à les partager sans les imposer.

« Ils ne feront pas de tonsure à leur tête, ne raseront pas l'extrémité de leur barbe, et ne pratiqueront pas d'incision sur leur chair.

Ils doivent rester saints pour leur Éloqim, et ne pas profaner le Nom de leur Éloqim; car ce sont les sacrifices de Hashem, c'est le pain de leur Éloqim qu'ils ont à offrir : ils doivent être saints. »

Wayiqra 21,5-6

Beaucoup de commentateurs se sont demandé pourquoi notre sainte Torah a répété ici, à l'égard des Cohanim, un interdit qui s'applique à tout Israël, ainsi qu'il est écrit : « **Vous êtes les enfants de Hashem, votre Éloqim : ne vous tailladez pas le corps, ne vous rasez pas entre les yeux, en l'honneur d'un mort** » (Devarim 14,1)

L'expression « **vous êtes des fils pour Hashem (banim atem l'Hashem)** » fait référence à l'expérience, douloureuse entre toutes, de la perte d'un enfant, dont la signification profonde est celle de retrouvailles avec le Créateur. C'est pourquoi toute manifestation excessive de deuil, à la manière des Émorites, précise Rashi, est ici interdite.

On aurait pu penser néanmoins qu'une telle défense s'applique dans le cas d'un « simple » Israël, mais non pour un Tsaddiq, précise le Rav Issakhar Rubin, ou pour un grand de la génération. C'est pourquoi la Torah renouvelle l'interdiction. Même pour ces hommes dont nous avons tant besoin, de tels comportements ne sont pas de mise. C'est ce que confirme le Sforno (Ovadya Ben Ya'akov Sforno 1470-1550) : « Même si Je les ai autorisés à se rendre impurs pour leurs [proches parents] morts, Je ne leur permets pas d'exagérer le deuil en honorant excessivement leurs morts par la calvitie et l'incision. »

Le début de notre Parasha met en évidence la relation entre la mort et l'impureté rituelle. D'où vient que le corps humain sans vie constitue, pour la Torah, le niveau le plus puissant de l'impureté, « av avot hatouma » ?

Le texte nous enseigne qu'à l'origine, il n'y avait pas de place pour la mort dans la Création. L'homme, devenu une « **âme vivante** » par la réception d'un souffle divin (Bereshit 2,7), était donc destiné à vivre éternellement. Par sa faute, qui a bouleversé cet ordre initial, la mort a été introduite dans le monde, en tant qu'ultime réparation.

Une nouvelle tentative pour arracher l'homme à l'emprise de la mort eut lieu, au moment du don de la Torah. Là encore, malheureusement, la faute du veau restitua au malakh hamavet son empire sur

l'humanité, et le penchant au mal, qui avait du quitter les Bnei Yisrael, se dépêcha de retrouver sa place dans leur cœur.

Dès lors, comme l'enseigne le Zohar haQadosh, le corps dépourvu d'âme devint la source de toute impureté.

Le rav Shimshon Raphael Hirsch (1808-1888) en donne une profonde explication : « La mort est le symbole de la matière dénuée d'âme et d'esprit. Elle représente la nature physique sous sa forme la plus absolue, et elle constitue la négation de la liberté morale que nous offre la vie, et qui est à la base du Service de Dieu, et de notre faculté de nous éléver vers l'idéal de Sainteté. »

La mort, négation de toute liberté, de toute responsabilité, et point final à la vocation essentielle de l'homme créé par Dieu : le Service divin ! C'est pourquoi, dans la tristesse et la compassion, on arrache un tsitsit au tallit dont on enveloppe avec amour le corps du défunt, symbole poignant de son incapacité à accomplir désormais les commandements de Hashem.

« La vie, poursuit le Rav Hirsch, constitue le tremplin de la Sainteté, alors que son pôle négatif, où règne la nature inanimée, qui réduit l'homme à l'impuissance, est la source de toute impureté. »

Comme le chante le roi David : « Lo hamétim yehalelou Yah – Ce ne sont pas les morts qui loueront Dieu » (Tehillim 115,17) L'impureté se présente ainsi comme l'obstacle majeur au Service divin. Elle ne fait l'objet d'aucune obsession. Il existe plusieurs circonstances dans lesquelles se rendre impur constitue un devoir. C'est avec une extrême attention et un grand amour du prochain qu'on prend soin de la dépouille mortelle d'un Juif.

Et celui qui manipulait les cendres de la vache rousse, destinées à purifier le peuple, devenait lui-même impur. Le Cohen Gadol, par une extraordinaire exception, avait le devoir de s'occuper du met mitsva, le « cadavre sans répondant », se rendant ainsi (provisoirement) inapte au service dans le Beth haMiqdash !

Il y a là un contraste radical, écrit le Rav Munk (1900-1981), entre « cette loi adressée au Cohanim et les coutumes religieuses d'autres peuples qui appellent précisément le prêtre au chevet du mourant [alors qu'ils se sont passés de lui de leur vivant], ou, comme en Égypte, identifient le royaume des prêtres avec celui des morts. »

Les cérémonies les plus impressionnantes sont consacrées aux funérailles, et les cimetières sont placés côte à côte avec les lieux de culte.

‘Essaw l'affirme à son propre sujet : je suis un homme qui «**marche à la mort ; à quoi me sert mon droit d'aînesse**», c'est-à-dire : qu'ai-je à faire de ma vocation à servir en tant que premier-né ? (Bereshit 25,32). Ce que confirme certain philosophe allemand qui, quoique compromis avec les nazis, que leur nom soit effacé, exerce une forte influence sur la pensée des nations : l'homme est un « être pour la mort ».

La Torah propose une orientation radicalement inverse. Elle nous demande de vivre, et de valoriser la vie.

Le Cohen représente les valeurs d'une vie riche et pleine, abondante en bénédictions de toute sorte. Le Cohen est le symbole d'une vie dont le sens ne se perd pas dans la perspective désespérante de la mort, mais au contraire fait de chaque instant de vie une consécration à l'idéal humain le plus élevé.

Au milieu de ce qui semblait être le règne absolu de la mort, au sein même de l'univers concentrationnaire, nos pères ont su accomplir tout ce qu'ils pouvaient des commandements divins. Pourtant, compte tenu des circonstances, ils en étaient halakhiquement dispensés. Mille histoires héroïques en témoignent. Ils firent triompher la vie, alors que la folie meurtrière semblait s'être emparée de l'humanité.

Un jeune élève du ‘Hafets ‘Haïm (Rabbi Israël Meïr HaCohen 1839-1933) vint un jour lui demander une bénédiction, alors que, tout joyeux, il s'apprêtait à rentrer dans sa famille pour les vacances.

« Regardez, dit le ‘Hafets ‘Haïm à ses disciples, comme il est content de retourner chez ses parents ! Pourquoi est-on si triste avant de mourir ? On devrait être heureux comme cet enfant, de retourner chez notre Père ! »

Après un moment, il répondit à sa question : « Le Ramban se demande lui aussi pourquoi on pleure avant la mort. Il répond que l'homme, si ce n'est du fait de ses fautes, aurait du vivre éternellement. Il est donc normal de pleurer et de se désoler de devoir affronter la mort, à cause des fautes que nous avons commises. »

Il y a peut-être une autre raison : un homme peut pleurer sur le fait que, bientôt, on arrachera un tsitsit de son tallit, et qu'il n'aura plus la possibilité d'accomplir avec joie les commandements divins.

Heureux l'homme qui pleure pour cette raison. Il est probable que Ha Qadosh Baroukh Hou l'accueillera « à bras ouverts » dans le monde de Vérité !





Lag Baomer

Par l'Admour de Koidinov shlita

La semaine prochaine, nous célébrerons Lag Baomer, jour de réjouissance pour tous les Béné Israël en l'honneur de la Hilloula de Rabbi Shimon Bar Yo'haï ; à l'accueil de ce Chabbat, l'habitude est de chanter le chant de Bar Yo'haï, car c'est durant le Chabbat avant la Hilloula que commence à briller la lumière de Rabbi Shimon, et nous devons expliquer d'où provient cette grande joie en ce jour.

Nous nous réjouissons du fait que Rabbi Shimon nous a dévoilé les secrets de la torah, le Zohar, car **en vérité toute la torah n'est que lumière de Dieu**, mais une lumière dissimulée et **ce n'est que lorsqu'un juif se prive des plaisirs de ce monde et l'étudie afin de se lier au Saint Béni Soit-Il, qu'il mérite que cette lumière enfouie lui soit dévoilée et qu'il s'attache à Dieu par l'intermédiaire de son étude** (comme Rabbi Shimon).

Rabbi Shimon nous a donc révélé les profondeurs de la torah qui représentent cette lumière de Dieu cachée. Il est écrit dans le Saint Zohar : "**Le Saint bénit Soit-Il, la Torah et les Béné Israël ne font qu'un**", c'est-à-dire qu'ils ne sont en réalité qu'une seule entité, car chaque juif renferme une âme, la neshamah, qui est véritablement une partie de Dieu, et la racine de toutes les âmes juives se trouve dans cette lumière divine dissimulée dans la Torah.

En dévoilant la lumière profonde de la Torah, Rabbi Shimon fit aussi jaillir la lumière de l'âme de chaque juif. Chacun possède d'une part un corps qui est attiré par la matérialité, et d'autre part une âme dissimulée, qui reste en permanence attachée à Dieu. Mais puisque la nechamah se trouve enfermée, elle ne peut révéler sa splendeur, alors Dieu fit descendre dans ce monde Rabbi Shimon qui dévoila en chaque juif cette lumière ; et jusqu'à aujourd'hui, même s'il se trouve dans une situation très dégradante et qu'il a commis de nombreuses fautes, que Dieu nous protège, le juif possède encore une âme pure qui est, en toutes circonstances, attachée à son Dieu.

C'est pourquoi nous sommes emportés par une allégresse sainte lors de la hilloula de Rabbi Shimon, car tout juif quelle que soit sa situation, mérite que se dévoile sa flamme divine par la force de Rabbi Shimon. C'est ce dévoilement qui va l'amener à la joie authentique, à ressentir que son âme est toujours attachée au Créateur. Comme le dit le Beit Aaron : "*de la même manière que Dieu est pour tous, Rabbi Shimon aussi est pour tous et même pour les plus éloignés*", c'est-à-dire que **Rabbi Shimon les rapproche de leur source, le Saint Bénit Soit-Il, en faisant briller la lumière qu'ils possèdent en eux-mêmes, et ainsi tous atteignent la véritable sim'ha**.

Ce que Rabbi Shimon a dévoilé au monde, que chaque juif est continuellement attaché à Hachem, conduit le Saint Bénit Soit-Il à envoyer en ce jour sur tout notre peuple des bontés et des miséricordes, comme la Guemara ramène en son nom : "**je peux exempté le monde de la punition**", car il a révélé que même un juif qui s'est dépravé et qui a commis de graves transgressions reste toujours attaché par son âme à son Créateur, et par le mérite de sa hilloula **se déversera abondance et bénédictions sur nous et tout le peuple d'Israël, AMEN.**



NE PAS RECHERCHER L'INTÉRÊT PERSONNEL

Notre Sidra est aussi appelée « Parachat Amoâdot » car elle traite de toutes les fêtes relatives à notre calendrier. Elle cite dans l'ordre depuis Pessa'h, la Sefirat Aomer, Chavouot, Roch Hachana, Yom Kippour puis Souccot. La Torah s'interrompt pourtant après la fête de Chavouot pour parler de plusieurs Mitsvot que nous détaillerons ici. Le propriétaire d'un champ a certaines obligations envers les pauvres. Si en récoltant il oublie deux épis, il ne pourra revenir en arrière pour les cueillir et devra les laisser au pauvre (Mitsva de Léket). Si en formant les tas il fait aussi tomber deux gerbes, elles appartiendront au pauvre (Mitsva de Chi'héra). Il devra enfin laisser un coin de son champ non moissonné à disposition des plus démunis (Mitsva de Péah). **Pourquoi introduire de telles Mitsvot entre les fêtes de Chavouot et de Roch Hachana ? Quel est le rapport ?**

Au sujet de la Mitsva de Tsédaka, le Rambam explique qu'on devra toujours donner préséance à nos proches. « En premier lieu il donnera à sa famille proche puis aux pauvres de sa ville puis aux démunis d'une autre ville ». On voit que l'homme a la possibilité de choisir à qui il désire donner son Maassère ou la Tsédaka. En revanche, à propos des Mitsvot liées au champ le propriétaire à l'interdiction de lui-même récolter les gerbes appartenant au pauvre. Il ne pourra décider à qui il désire remettre la récolte. Son champ sera à disposition des personnes à faibles revenus. Même s'il s'agit de son pire ennemi, le propriétaire n'a aucun droit de regard. **Comment comprendre cela et pourquoi différencier ces Mitsvot de la Tsédaka ?**

Cela va encore plus loin, même aider les pauvres à récolter est interdit, le propriétaire ne peut même pas leur distribuer. Il doit carrément être absent des lieux au moment où ceux-ci viennent récupérer leur dû.

La Guemara de Yébamot évoque le procédé de conversion. La Torah n'est pas prosélyte en générale et on essaye même de décourager celui qui désirerait faire désormais partie de notre peuple. Ainsi on lui décrira quelques obligations de la Torah, on lui citera des Mitsvot difficiles à accomplir ainsi que d'autres beaucoup plus évidentes. Selon sa réaction on jugera de son sérieux et de sa motivation. Si les Mitsvot difficiles ne le repoussent pas et qu'il ne semble pas vouloir négliger les « petites » Mitsvot simples dans leurs accomplissements, on pourra l'accepter. Dans la liste qu'on fait au non-juif désireux de se convertir, on ajoute aussi les Mitsvot dont on a parlé précédemment. Là aussi il faudrait comprendre leur importance et surtout pourquoi on les cite en exemple à celui qui désire faire parti du peuple juif.

Un Juif qui volerait moins qu'une quantité moindre (pa'hot michavé prouta) n'est pas coupable, il n'en est pas ainsi pour un non-juif chez qui toute forme de vol, la plus infime que ce soit est punissable. La Torah explique que les Goyim accordent une très grande importance à leurs biens matériels et qu'en cas de vol ils ne sont absolument pas prêts à pardonner le voleur même pour une somme dérisoire. Ainsi, on teste celui qui désire se convertir justement dans le domaine des Mitsvot de Tsedaka liées à l'argent. On cherche à voir s'il sera prêt à donner généreusement à son frère juif ou s'il ne peut se passer de ses biens.

Cependant, les Mitsvot liées au champ ne demandent pas tellement de « sacrifice » matériel. Comme on l'a expliqué, il s'agit de laisser au sol deux gerbes de blé qui seraient tombées. La Hala'ha précise bien que si trois gerbes se détachent il faudra les ramasser. Si on avait voulu réellement tester la générosité du futur converti, il aurait fallu lui présenter les lois de Maassère Ksafim (la dîme monétaire) et lui expliquer qu'un juif doit réserver au minimum 10% de ses revenus à des érudits en Torah ou des pauvres. **Pourquoi donc utiliser ses lois de Léket, Chi'héra et Péah pour estimer l'honnêteté du candidat ?**

A ce propos, on relatera le récit suivant. (Traité de Avoda Zara). A l'époque où l'empire romain avait envahi Erets Israël, ils imposèrent à notre peuple des décrets terribles. Il était notamment interdit d'étudier la Torah sous peine de mort. Rabbi Hanina ben Teradion qui ne craignait que D..., non seulement étudie la Torah, mais la transmettait en public à des centaines d'étudiants. Son Rav, Rabbi Yossi ben Kissma le mit en garde du danger encouru pour de telles actions. Les Romains étaient réputés comme particulièrement cruels, ils avaient brûlé le Beth Hamikdash, il était donc très risqué de transgresser leurs décrets. Cependant, Rabbi Hanina avait confiance en D... et lui répondit qu'il agissait comme il le devait et qu'une vie sans étude de la Torah et comparable aux poisons qui ne peuvent vivre sans eau.

Peu après cette discussion, Rabbi Hanina rencontre de nouveau son Maître à qui il demande s'il aura le mérite de rentrer au Monde futur. Rabbi Yossi lui demande s'il a fait une véritable bonne action dans sa vie. « Un jour, j'avais de l'argent de Tsédaka dans ma poche ainsi que l'argent réservé aux dépenses de Pourim et toutes les pièces se sont mélangées. Ne sachant pas comment répartir l'argent, j'ai versé la totalité à la Tsédaka. » « Si tu as accompli une telle action, que j'ai le mérite d'être assis à tes cotés dans le monde futur » lui répondit Rabbi Yossi ben Kissma.

Rappelons que Rabbi ben Teradion risqua sa vie pour enseigner la Torah en public. Il fit partie des dix martyrs et fut brûlé avec un Sefer Torah. Comment comprendre qu'il se pose la question s'il a une part au monde futur. N'est-ce pas évident ? Sa réponse est elle aussi très étrange. Lorsque son maître lui demande s'il a à son actif une bonne action, il cite un acte qui semble dérisoire à côté de son dévouement pour la Torah. **Il est louable d'avoir remis l'argent intégralement à la Tsédaka, mais en quoi est-ce le passe-droit pour le monde futur ?**

Le Rambam (fin du traité Makot) explique que D... multiplia les Mitsvot afin de nous donner de nombreux mérites. La clé pour rentrer dans le monde futur est d'arriver à accomplir une seule Mitsva intégralement. (Maasé Mitsva bchélemout) Il s'agit de remplir la Mitsva dans tous ses détails prescrits par la Hala'ha, en s'éloignant au maximum des doutes et des accomplissements à postériori. L'intention avec laquelle on

réalise la Mitsva est aussi fondamentale. On doit essayer d'agir au maximum de façon pure sans rechercher notre intérêt personnel, l'honneur qu'on percevra, l'argent ... Il est très difficile d'arriver à accomplir une bonne action parfaitement. C'est pourquoi D... nous donne une multitude de Mitsvot pour permettre à tout un chacun de trouver l'ordre divin lui parlant le plus. Il s'efforcera alors de l'accomplir au mieux. C'est ainsi qu'on explique cette Guemara.

Rabbi Teradion fit un acte démesuré, il sacrifia sa vie pour enseigner la Torah en public malgré l'interdiction formelle des Romains. Pourtant il savait qu'il s'agissait d'un acte public. Il savait que la clé du monde futur est la perfection dans les Mitsvot, il est très difficile d'agir de manière pure lorsqu'on est en public.

Cherche un acte petit, mais parfait, loin du regard d'autrui, loin de tes intérêts personnels, une action connue seulement par toi et Ton Créateur, tel est le conseil donné par son Maître. Si tu as à ton actif une pareille action, c'est ton passe-droit pour le monde à venir. C'est la manière de faire une Mitsva qui détermine son importance. D... ne cherche pas de grands actes, Il recherche une intention pure.

Au moment où le Beth Din teste un nouveau candidat, il cite les Mitsvot de Léket, Chi'héra et Péah.

Naturellement l'homme cherche son intérêt dans ce qu'il accomplit. Il est très difficile d'agir de manière désintéressée seulement. Or dans les ordonnances citées plus haut, on demande à l'homme d'être totalement détaché. Il ne peut choisir à qui remettre sa récolte, il ne peut même pas intervenir ni être présent au moment de la distribution des gerbes. Il ne reçoit aucune reconnaissance. Certes il ne s'agit pas de donner beaucoup, mais de donner de façon entière. C'est ce qu'on demande au futur converti, **es-tu prêt à te travailler au point de ne pas rechercher ton intérêt personnel dans tes actions ?**

D... a ordonné de telles Mitsvot à Son peuple pour le raffiner. Même si donner son Maassère demande beaucoup de Emouna et de générosité, l'homme a toujours un intérêt, il choisit à qui donner, espère de la reconnaissance d'un tel acte ... Personne ne te remerciera de lui avoir laissé deux gerbes de blé qui trainaient, personne ne te remerciera de ne pas les avoir ramassées. Pourtant c'est à travers des actes aussi infimes soient-ils que l'homme devient bon et apprend à goûter à la pureté dans ses actions.

Il est impossible de faire une Mitsva parfaite avant le don de la Torah. Un 'Hessed appréhendé sans Torah n'est pas véritablement un acte de bonté. On a besoin du cadre et de la sainteté de la Torah pour définir ce que D... appelle « bonté ».

Ces Mitsvot sont donc citées après Chavouot, après que la Torah ait été donnée au peuple juif. Pour être quitte du jugement de Roch Hachana et mériter une année de vie supplémentaire, il faut pouvoir présenter une Mitsva pure. Cet enseignement précède donc l'annonce de Roch Hachana.

Rav Michaël Guedj Chlita
Roch Collel « Daat Shlomo » - Bnei Braq
www.daatshlomo.fr





En attendant la construction du troisième *Beth Hamikdash* qui est imminente, avec l'aide de Dieu, ce sont **nos paroles, la téfila/prière, qui les ont substituées**, comme il est écrit dans le livre de Hochéa (14:3) : « Armez-vous de paroles et revenez vers Hachem ! Dites-Lui : fais grâce entière à la faute, agrée la réparation, nous voulons remplacer les taureaux [les sacrifices] par les paroles de nos lèvres. » Ainsi nos sages instituèrent de remercier Hachem, dans la bénédiction de la reconnaissance (Modim dans la Amida) : « pour Tes miracles quotidiens, pour Tes prodiges et Tes bienfaits à toute heure, le soir, le matin et à midi. Tu es bon car Ta miséricorde n'est pas épisée, compatisant car Ta grâce n'a pas tari. Depuis toujours nous espérons en Toi. » C'est-à-dire que Dieu réalise chaque jour des miracles en notre faveur, afin que nous puissions exister. Ainsi notre verset du départ prend tout son sens, « *Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, faites ce sacrifice de manière à ce qu'il soit agréable* ». Aussi lorsque l'on publie les bontés qu'Hachem nous octroie, nous transmettons à notre entourage un message de joie et d'amour. En

REMERCIEMENT PUBLIC (suite)

racontant par nos paroles, tous les bienfaits d'Hachem, ils se rapprocheront eux aussi à leur tour près de notre Créateur pour Lui exprimer leur amour et leur adhésion, qui seront la source de bien dans le monde. Remercier Hachem est une véritable source de bénédictions mais est aussi l'essence même du juif.

Le juif, le « Yéhoudi- יהודִי » porte son nom sur la « gratitude- הַהְנִיהָה ». Nous devons remercier Hakadoch Baroukh Ou à chaque instant de tout ce qu'il nous apporte, car nous devons être conscients que rien ne nous est du. C'est la nature du Yéhoudi/juif conscient qu'Hachem agi avec nous par 'Hessed.

Nos sages nous ont inculqué cela, en instituant de réciter dès le réveil « modé ani », avant même de s'être lavé les mains ou toute autre action. Comme il est dit « *De quoi se plaint l'homme vivant* » (Lamentations 3:39). De quoi pouvons nous nous plaindre, nous qui vivons. **De ce principe tout est un "plus", et notre reconnaissance envers Hachem se fera de la manière la plus agréable.**

Chabat Chalom

Rav Mordékhai Bismuth 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com

L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

L'Eternel réveille la foi de l'homme en utilisant toutes sortes de moyens. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en apercevoir comme va l'illustrer l'histoire suivante: l'une des visites les plus médiatisées d'un des présidents des Etats-Unis au Moyen Orient fut celle du président Nixon en Egypte. Des centaines de milliers de personnes l'attendaient sur les routes menant de l'aéroport à la ville du Caire. Au moment où la suite présidentielle passa, il fut acclamé par une immense foule et reçut des honneurs dignes de ceux des rois. Quand ils arrivèrent dans la capitale égyptienne, une réception d'honneur splendide fut organisée pour lui et pour le président égyptien. **Tous les médias du monde entier étaient présents, des centaines de caméras enregistrent chaque instant de cette rencontre historique et retransmirent l'événement en direct dans le monde entier. Le président américain était assis rayonnant et profitait de tous les honneurs qu'il recevait.** Il distribuait les sourires à tout vent, serrait les mains des ministres importants sous la surveillance des services de sécurité renforcée et entouré de barricades et de barrages routiers menant au podium présidentiel. Il était impossible de passer à travers ces barrages de sécurité à côté desquels se tenaient des dizaines de policiers égyptiens et américains qui surveillaient l'invité d'honneur et son entourage afin que personne n'ait l'idée de s'approcher du président américain. Pourtant, **un seul réussit à s'appro-**

cher de lui! Il ne se contenta pas seulement de s'approcher des barrages, il les traversa également. Et cela ne lui suffit pas de s'approcher du président; il se posa même sur son nez... Un petit moustique, très petit même, mais extrêmement pénible, se posa sur le nez du président et tenta de le piquer. Il ne resta plus au président d'autre alternative que de "se battre" avec ce moustique à l'aide de toutes sortes d'étranges mouvements des mains. Et pourtant c'était bien la dernière chose dont il aurait souhaité s'occuper à ce moment! En effet, toutes les caméras du monde étaient braquées sur lui et enregistraient ses moindres faits et gestes! Mais il n'eut pas d'autre alternative. Après maintes tentatives pour se débarrasser de ce moustique gênant, le président dut baisser les bras; le moustique revenait à chaque fois sur ordre du Créateur! **Tous les services de sécurité renforcée du monde étaient vaincus** ! Cette histoire vient nous enseigner qu'on ne doit pas être impressionné par le statut social d'une personne et par les honneurs qui lui sont rendus. **Le véritable honneur revient au Maître du monde !**

Rav Moché Bénichou



Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

Durant la période de l'Omer, les élèves de Rabbi Akiva périrent car ils négligèrent (à leur niveau bien sûr) leur relation avec leur prochain. Il est bon durant cette période, en forme de réparation, de soigner davantage nos rapports avec notre entourage. A ce propos, on relatera l'histoire suivante.

Dans une classe de jeunes filles de CM2 arriva une nouvelle élève. Elle était sympathique et agréable mais avait un certain défaut physique au visage. Elle fut accueillie agréablement au début mais bien vite, on commença à se moquer un peu d'elle et à la mettre de côté. Son défaut n'était malheureusement pas passé inaperçu. Les enfants supportent mal les différences. L'institutrice remarqua que cette pauvre fille était sujette à des moqueries et essaya de raisonner les élèves mais sans résultat. Les parents de cette pauvre enfant décidèrent de la retirer de l'école tellement elle souffrait. Dépourvue, l'enseignante décida de prendre conseil auprès de son mari qui était proche de Rav Steinman Zatsal. En entendant l'histoire le Rav se mit à pleurer. Ces jeunes filles doivent comprendre que quelqu'un qui manque de respect à son prochain,

COMME UN MEURTRIER...



manque de respect à Dieu.... Elles n'ont donc plus le droit de prier, Dieu méprise leurs prières.

Le lendemain dès son arrivée, l'institutrice ouvrit les livres d'étude passant ainsi outre la prière quotidienne. Les élèves, étonnées lui rappelèrent qu'elles devaient au préalable prier avant de commencer les cours. « J'ai reçu un ordre explicite de Rav Steinman que vous n'avez pas le droit de prier ». « Comment cela ? » demandèrent les élèves, « nous sommes juives et nous nous devons de prier ». Celui qui blesse son ami est apparenté à un meurtrier.

Une telle personne ne peut prier, Dieu n'accepte pas ses prières.

Les jeunes filles furent bouleversées par de tels propos et décidèrent de demander pardon à leur camarade et de cesser de lui faire du mal.

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La réussite spirituelle et matérielle de Ilan CHEMLA, son épouse et leurs enfants. Qui l'achemine leur accorde bracha ve hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Ruddy GUEDJ, son épouse et leurs enfants. Qui l'achemine leur accorde bracha ve hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Simcha Joëlle Esther bat Denise Dina Qui l'achemine leur accorde bracha ve hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gabi Caïnouma Qui l'achemine leur accorde bracha ve hatslakha

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

AUTOUR DE LA TABLE DU SHABBAT N°227 Emor

On continuera à prier pour la bonne santé de tous les malades du Clall Israel et en particulier de Yéhia Ben Aïcha, Haim Edmond Ben Rah'el et Haim Edmond Ben Léa... parmi tous les malades du peuple juif.



Est-ce qu'on était vraiment tous esclaves en Egypte?

La Paracha de la semaine s'intitule: Emor. Elle traite en ses débuts de toutes les lois qui concernent la prêtrise en Israël. Par la suite Moshé Rabénou nous transmettra les lois des fêtes du calendrier juif. En effet encore dans le désert, Hachem ordonnera au peuple juif de fêter Pessah, Soukot Chavouot... Parmi cette liste **de rendez-vous spirituels** existe la Mitsva de compter les jours depuis Pessah jusqu'à Chavouot (le Don de la Thora). Les versets enseignent en effet que depuis le lendemain de Pessah jusqu'à Chavouot au comptera 49 jours. Ainsi tous les soirs après la prière on fera le décompte du Omer. On appelle "Sfirat Haomer" le décompte du Omer, car à l'époque du Temple on offrait une mesure (le Omer) d'orge en tant que sacrifice. Et à partir du lendemain de Pessah la nouvelle récolte était permise à la consommation. De nos jours bien qu'on n'offre plus l'Omer, on veillera à compter les 49 jours. Qui plus est, puisque on n'offre plus cette offrande beaucoup de commentateurs s'accordent à dire que le décompte est une prescription des Sages à l'exception du Rambam/Maïmonide (qui considère que c'est de la Thora). Donc même si on a raté une journée, on devra continuer de compter (sans faire la bénédiction d'usage). Autre chose à savoir, il faut nécessairement comprendre ce qu'on récite en hébreu (le compte) avant de faire la Mitsva du jour.

Le saint Or Hahaim (verset 23.15) explique que le mot "décompte" en langue sainte c'est Sofer qui est le même mot que "Sapir": la pierre précieuse (en français c'est le Saphir). Et il nous enseigne que **le décompte aura la qualité de nettoyer l'âme de toutes ses impuretés!** Il explique aussi que le corps est à l'image des Tables de la loi tandis que l'âme ressemble aux lettres gravées (sur les Tables) - voir aussi le traité Chabat 105. Or, l'impureté accumulée à cause des fautes ternit son éclat. Donc lorsque le verset dit : "Ousfartem... Et vous compterez.", c'est aussi l'idée de faire resplendir l'âme par l'intermédiaire du compte, comme on peut polir le Saphir... Dans la même verve, le Chlah Haquadoch (Pessahim Ner Mitsva 63) enseigne qu'un homme ressemble aux Tables de la loi. Les deux mains avec les dix doigts sont à l'image des 10 commandements (sur chacune des Tables étaient gravés cinq commandements), les lettres sont à l'image de l'âme. Et lorsque l'âme quitte le corps, cela ressemble à l'écriture qui s'envole (comme c'est enseigné lors de la faute du veau d'or) et ensuite Moshé a placé les Tables dans l'armoire sainte... Pareillement, lorsque l'âme quittera l'homme, le corps inerte sera déposé dans le cercueil avant sa mise en terre....

(Pour ceux qui ont la très bonne habitude de lire notre feuillet à la table du Chabat, il sera préférable de sauter ce passage et de le lire à un autre moment) Et si on parle enterrement on sera obligé de dire un petit mot pas très gai -je l'avoue- mais important

à connaître Comme vous le savez: notre corps ne nous appartient pas! C'est un dépôt du Maître du monde jusqu'au moment où Il décidera de le reprendre ! Mettre le corps en terre est une Mitsva de la Thora, et même vis à vis des nations: c'est un héritage qui remonte à l'époque des fils de Noah.. Or, il est aussi marqué dans la loi juive qu'on n'a pas le droit de profiter du mort. Par exemple, on n'aura pas le droit de prendre ses habits, ses dents (*même en or*) ou même ses cheveux (tout ce qui est joint au corps)... L'interdit touche aussi les gentils.... Donc on n'aura donc pas le droit d'accepter que les services médicaux opèrent des *petits* prélèvements pour faire profiter qui d'un receveur d'outre-rhin ou une fac de médecine (pour le sauvetage d'une vie -**quand c'est pour du vrai** et pas d'un mensonge des blouses blanches (afin d'arrondir les fins de mois des services médicaux français en déficit chroniques...)- il faudra poser la question aux autorités rabbiniques compétentes). Qui plus est, l'incinération du corps est strictement interdite par la Thora car elle annule la Mitsva de l'enterrement. De plus c'est mettre fin à nos espoirs de revenir sur terre après la résurrection des morts (qui est un des fondements de notre foi en la pérennité des âmes). Donc, il sera bien dommage que nos aïeux -paix en leurs âmes - déportés à Auschwitz et qui sont passés par les crématoires de *ces grandes institutions de marque allemande* reviennent sur terre (lors de la Résurrection) tandis que leur descendants (les fils -des déportés-) acceptent sans protester la décision de l'hôpital d'opérer l'incinération...). Fin de la petite digression qui j'espère de tout cœur ne restera que dans le domaine de l'étude et du coup de plume mais surtout pas dans la pratique: qu'Hachem protège tout le Clall Israel...

Mais revenons à une question beaucoup plus joyeuse et plus Chabatique. Dans la Agada de Pessah on a dit : "Avadim Haynou Léparo..."/Nous étions esclave de Pharaon en Egypte. Or, on le sait, la tribu des Lévi (dont les Cohen font partie) n'a pas eu à subir les affres de l'esclavage (comme c'est rapporté dans Rachi). C'était une loi en Egypte: les gens du culte n'étaient pas soumis aux aléas de la vie d'esclavage. Donc comment de nos jours les Cohen et Lévi peuvent dire ce même passage de la Agada: nous étions esclaves...? Or la Michna enseigne qu'un homme doit se considérer de génération en génération comme sorti d'Egypte. Plusieurs réponses sont données. L'une d'entre elle c'est qu'effectivement les Cohen n'ont pas subi les affres de l'esclavage mais **n'étaient pas libres de quitter le pays du Sphinx à leurs guise**. Les Midrashim expliquent que la magie noire était particulièrement forte... **plus encore qu'à Paris-Barbès...** Donc ce manque de liberté était en soi l'expression de l'esclavage égyptien.

Autre possibilité, tout aussi intéressante c'est que l'asservissement était d'ordre spirituel. Comme l'explique l'Or Hachaïm, l'exil provenait de la grande impureté qui y régnait: les fameux 49 degrés d'impuretés. Donc même si les Cohanim étaient exemptés du travail, il reste qu'ils étaient affectés par l'impureté ambiante. Nécessairement la libération du 15 Nissan marquera la libération de leurs âmes! Un peu comme pour certains Baal T'échouva de notre époque qui après avoir passé -*par exemple*- 4 années à surfer avec leur iPhone sur des sites à **vomir**... et de vivre une vie des plus dépravées (comme on le dit bien: "**chacun fait comme il lui plaît...**") tombent par miracle sur un feuillet intéressant (vous le connaissez..) qui leur montre qu'il **y a espoir dans la vie!** Et, par grande mansuétude Divine notre homme ouvrira les yeux (bien rouges à cause de toutes les heures passées sur le net.) en se rendant compte qu'on peut accéder à la Quédoucha/sainteté... Et en final, prendra le 15 juin 2020 (j'espère que d'ici là les vols reprendront) l'avion pour la terre sainte afin de goûter à la joie de l'étude de la Thora (par exemple à la Yéchiva du Rav Yankel Abergel Chlita de Bné Brak). **Ne devrait-il pas fêter sa libération - spirituelle- (tous les 15 juin) au même titre que les Cohanim fêtent Pessah (le 15 Nissan) alors qu'ils se sont extirpés de l'impureté du pays du Sphinx?**

Autre réponse qui fera réfléchir plus d'un, c'est qu'au niveau des

âmes ce n'est pas du tout prouvé qu'un Cohen de notre époque était aussi Cohen à l'époque de la sortie d'Egypte. Le Or Hama (commentaire sur le Zohar H2 p114) enseigne par exemple que l'âme de Moshé Rabenou s'est incarnée beaucoup plus tard (1200 années après) dans le corps de Rabi Chimon Bar Yohaï (on fêtera sa Hilloula cette semaine) qui n'était pas Cohen... (Ce développement est une petite partie des réponses données dans le périodique "Hikou Mamtaquim" de Pessah de l'année dernière)

Petit conseil pour éviter en final de payer 15.360.000 Euros!

On rapportera cette semaine une belle anecdote qui s'est déroulée tout dernièrement outre-Atlantique. Comme vous le savez, le pays d'Oncle Sam est touché par le fléau de Corona et en particulier la communauté juive! On leur souhaitera une prompte guérison ! Donc dernièrement il a été fait cas d'un homme âgé de 87 ans qui était gravement malade et cela durant deux semaines. Il a été conduit dans un hôpital de sa ville. Après deux semaines de soins intensifs (sous appareils respiratoires) notre homme s'en sortira: Béni Soit Hachem guérisseur de tous les maux! Après avoir craint le pire, et par la grande Mansuétude Divine, il retrouvera ses forces et sa respiration normale et en final sera congédié de l'institut médical. Seulement en Amérique les soins médicaux ne sont pris en charge que partiellement! Donc à sa sortie les services de comptabilités lui demanderont de venir régler les différents frais de séjour. Notre vieil homme accompagné de sa proche famille recevra la facture pour les 2 semaines d'hospitalisation pour **la coquette somme de 10.000\$!** Notre patient était alors convenablement assis lorsqu'il explosa en pleurs! Le secrétaire qui n'était pas habitué à ce genre de réaction, fera vite venir son supérieur... Voyant l'état du pauvre homme, le chef comptable lui dira: "vous savez, on pourra vous faire une remise de 50 \$ la journée..." Mais les pleurs ne tarirent pas! Alors dans **un grand sursaut d'humanisme**, le comptable dira: "on peut vous faire un arrangement en 12 paiements (avec ou sans intérêt... je n'ai pas les données sous la main...)!" Mais nenni, notre homme continuait de pleurer... Puis il sécha ses larmes et dit: "Vous savez, l'argent ce n'est pas du tout le problème! Mes pleurs proviennent que je viens de comprendre quelque chose dans mon existence. Cela fait 87 années que je vis en parfaite santé et jamais de ma vie **j'en suis venu à remercier le Maître du monde pour ma respiration!** Or, j'ai appris qu'à chaque fois que je respire: c'est un prodige! La preuve c'est que pour deux semaines de soins intensifs, cela m'a couté 10.000 \$ (8000 euros). Donc j'ai de quoi pleurer!" Fin de l'anecdote véritable (entendu par le grand Rabin d'Israël Rav Chlomo Amar Chlita de Jérusalem et du Rav Biderman Chlita). Cela vient nous apprendre deux choses. Premièrement **qu'il existe encore sur terre des gens qui ont la tête sur les épaules** pour comprendre une chose simple: la vie n'est pas un dû! Hachem nous fait à longueur de journée de grands et petits prodiges... Et si mes lecteurs ont une calculatrice sous la main, ils feront avec moi $8000 \times 2 \times 12 \times 80$ c'est égal à 15 360 000 Euros (pour les frais respiratoires qu'on devrait payer pour chaque jour passé à respirer profondément grâce à Dieu sans appareil respiratoire). Mais les choses ne s'arrêtent pas là, car lorsque Dieu nous gratifie de la nourriture (ainsi que de tout le système digestif... qui n'a pas de prix non plus... **peut-être 5.000 Euros pour deux semaines... qui sait...**), plus toutes les innombrables bontés du Créateur (la famille, les enfants... sans compter les Mitsvots, la prière, l'étude de la Thora... Combien à la sortie de cette grande institution à but non-lucratif qui s'appelle "le monde" les services de comptabilité (les anges...) Devraient nous réclamer par semaines: peut-être des millions d'euros, n'est-ce pas? Donc peut-être que Corona vient nous apprendre quelque chose qu'on a bien oublié, que la vie n'est qu'une grande bonté d'Hachem vis-à-vis de ses nombreuses créatures à deux pates voir à quatre... Donc il serait peut-être temps de dépoussiérer le livre de prière de notre grand-père (reçu en héritage), l'ouvrir et commencer à remercier **comme il faut** le Dieu de toute chair, qu'en dites-vous?

Coin Hala'ha: On n'a pas le droit d'émettre des paroles dénigrant sur son prochain même si l'on s'adresse qu'à une personne. A plus forte raison ce sera interdit lorsqu'on s'adresse à un groupe d'auditeurs. Plus les "récepteurs" sont nombreux, plus la faute sera importante car il existe aussi un interdit d'écouter des paroles dénigrant. Autre cas, le Hafets Haim donne l'exemple d'un homme qui dans son passé s'est mal comporté puis a fait Téchouva (repentir). On n'aura pas le droit de diffuser les mauvaises paroles (sur le passé de cet homme, même si c'est vrai et que de nombreuses personnes sont déjà au courant) car aujourd'hui il s'est amendé.

Chabat Chalom, on souhaitera toujours beaucoup de courage au Clall Israel!

A la semaine prochaine Si Dieu Le Veut

David Gold

+972 52 767 24 63 email: 9094412g@gmail.com

Soffer écriture askhénase et sépharade mezzouzoths téphililines birkat a bait meguila, etc...

On souhaitera une bonne santé à Frédéric et Jean-Marc et Hanna Mantel ainsi qu'à leur mère Alice (Paris/Vence) et à Henri Schiller parmi toute la communauté juive.

Apprendre le meilleur du Judaïsme

Paracha Émor
5780

| 49 |

Parole du Rav



Deux ans après la destruction du Beth Amikdach, Platon se promenait à Jérusalem. Tout à coup il aperçut le prophète Jérémie, au bord de la route en train de pleurer. Jérémie expliqua à Platon qu'il pleurait à cause de la destruction du temple.

Vu le scepticisme du philosophe, le prophète passa d'une sagesse à une autre pendant plusieurs heures sans que le philosophe ne puisse le contredire. A la fin Platon dit à Jérémie : «Où avez-vous pu apprendre autant de sagesse ? Nous apprenons toute notre vie à l'université et nous n'avons pas atteint une fraction de votre sagesse». Le prophète lui répondit : «Quand nous étions jeunes nous regardions les murs extérieurs du Beth Amikdach pendant notre pause. Il suffisait de regarder les murs de l'extérieur pour acquérir une sagesse infinie». Quand une personne mérite de se connecter à la vanne principale de la sagesse divine, car son professeur c'est Hachem Itbarah lui-même. De quoi cela dépend-il ? Cela dépend du niveau d'annulation de son égo et de sa volonté personnelle.

Alakha & Comportement



Les Mékoubalimes expliquent qu'il faut faire nettoyer l'âme dès le réveil, en rapportant le saint Zohar. Lorsque l'homme dort, son âme pure sort de son corps et monte devant Hachem Itbarah afin de faire le bilan de la journée et recevoir sa sentence.

Tout le temps où l'âme ne se trouve pas en lui, un esprit d'impureté s'accroche à l'homme et se diffuse dans tout son corps. Cependant, au moment où l'âme réintègre le corps, l'homme se réveille et l'esprit d'impureté qui habitait le corps, se loge dans le bout des doigts. C'est pour cette raison, que les mékoubalimes ont instauré de se laver les mains justement au réveil avec un kéli en alternant 3 fois de la main droite à la main gauche afin de faire complètement disparaître le mauvais esprit de la nuit. C'est pour cela qu'il ne faut pas toucher ni ses yeux, ses narines, sa bouche et ses oreilles avant l'ablution des mains, pour ne pas que cet esprit rentre par cet orifice et en prenne le contrôle. Cet esprit est tellement fort, qu'il a le pouvoir d'habiter l'organe en question et de se diffuser dans le corps.

(Hévé Arets chap 4- loi 13 page 462)



Il est bon de remercier Hachem



Il est écrit dans notre paracha : «Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à Hachem, faites ce sacrifice de manière à être agréés» (Vayikra 22,29), nos sages disent dans le midrach Vayikra Rabba (7:12) : «Tous les sacrifices seront annulés, mais les sacrifices de remerciement ne le seront pas. Toutes les prières journalières seront annulées, sauf celles de remerciement». Il a donc été statué dans le Choulhan Arouh qu'au moment du psaume de «Mizmor Létdoa» se trouvant dans les Psouqe Dézimra (un ensemble de versets bibliques qui louent le Créateur qui a choisi le peuple juif pour être le sien, qui l'a sorti d'Egypte, qui lui a donné la terre d'Israël, etc. Ces louanges sont récitées dans la deuxième partie de la prière du matin) il faut dire ce psaume en chantant car toutes les louanges sont amenées à disparaître sauf celles de remerciement.

Il faut comprendre, pourquoi le sacrifice de reconnaissance et la prière de remerciement ne disparaîtront jamais. L'objectif de la création du monde, est que tous les êtres humains connaissent la miséricorde du Créateur, la bonté qu'il prodigue à chaque instant et qu'ils sachent le louer pour cela. Puisque c'est là le but de toute la création de notre univers, cette chose ne pourra jamais être annulée et sera encore plus grande plus que tout autre chose. Comprendons, le sacrifice de reconnaissance et le «Mizmor Létdoa» proviennent de la conscience profonde de l'homme en la

miséricorde d'Hachem envers lui. L'homme a le devoir de remplir son cœur d'une joie débordante et d'un sentiment de reconnaissance constant envers Akadoch Barouh Ouh qui le poussera à entonner avec enthousiasme le psaume de «Mizmor Létdoa». Une sensation de reconnaissance ultime par la bouche et par l'action car tout ce qui existe provient d'Hachem Itbarah.

Il est raconté au sujet du saint Baal Chem Tov de mémoire bénie, que dans sa jeunesse, à l'âge d'environ quinze ans, étant orphelin de père et de mère, il fut placé pendant une certaine période chez un couple de personnes âgées qui n'étaient pas du tout religieux, ne pratiquaient pas la Torah et ne savaient même pas lire et écrire. Cependant ils possédaient une très belle vertu : leurs bouches remerciaient le Créateur du monde à longueur de journée : Barouh Hachem, Ichtabah Chémo Laad, Odou l'Hachem, etc... Un jour à la même période, après s'être isolé en prières dans un endroit reclus (Hitbodédout) le Baal Chem Tov reçut la visite d'Eliaou Anavi Zahour Létoy. C'était la première fois que le prophète Eliaou se dévoilait à lui dans sa jeunesse. Pendant cette rencontre, le prophète lui révéla que son engagement dans l'étude de la Torah et ses intentions saintes dans la prière, procuraient de la satisfaction au maître du monde. Cependant, un seul remerciement envers Hachem fait de la bouche de ses «parents adoptifs», dit avec

>> suite page 2 >>

Photo de la semaine



Citation Hassidique



"Depuis que le Beth Amikdach a été détruit, nous aurions dû arrêter de manger de la viande et de boire du vin. Depuis que les mécréants nous interdisent d'étudier la Toarh et de faire les mitsvot, nous aurions dû interdire les mariages et ne plus avoir d'enfants pour que la descendance de notre patriarche s'arrête d'elle-même. Mais laissons faire les Béné Israël ! Mieux vaut qu'ils fassent par inadvertance qu'en connaissance de cause."

Rabbi Ichmaël Ben Élisha

Il est bon de remercier Hachem - suite

simplicité, amour, croyance et sainteté, provoquait à Akadoch Barouh Ouh dans le ciel, une plus grande satisfaction que toutes ses prières et que toute son étude.

De cette entrevue, notre saint maître Baal Chem Tov a appris combien est important aux yeux d'Hachem, qu'un juif quelqu'il soit, lève ses yeux au ciel et remercie du plus profond de son cœur son créateur pour toutes les bontés qu'il lui prodigue à chaque instant de sa vie. A partir de cette rencontre, il a pris sur lui une nouvelle habitude dans son service divin. Puis, il l'a partagée avec des Tsadikimes cachés qui accepteront de se comporter de la sorte et l'ont ensuite eux même partagée avec le reste du peuple d'Israël. Cette magnifique habitude est de dire des remerciements envers Hachem Itbarah à chaque instant pour faire du Nahat Rouah (plaisir) à Akadoch Barouh Ouh. C'est de là que vient la coutume de dire tout au long de la journée: «Barouh Hachem, Ichtabah Chémo Laad, Toda Lael, Ein Od Milvado...». Il est écrit dans le psaume 22:4: «Tu es pourtant le Saint, trônant au milieu des louanges d'Israël». Le mot «trônant» fait référence à la Parnassa de l'homme. C'est-à-dire qu'à celui qui fait des louanges et des remerciements, Akadoch Barouh Ouh s'occupe de lui donner sa subsistance en abondance car il sait remercier Hachem pour l'objectif principal de la création.

De plus, par ses louanges, cette personne aidera le peuple d'Israël à recevoir les bienfaits du ciel jour après jour. Plus une personne reconnaîtra les bienfaits que lui procure le maître du monde à chaque moment de sa vie, du plus profond de son âme, plus Hachem Itbarah déversera sur elle un flot de bénédictions. Nous pouvons apprendre et comprendre cet enseignement de notre matriarche Léa. Au moment où elle mit au monde son quatrième fils, elle eut une grande joie car elle recevait une part en plus dans la répartition des douze tribus qui devait être trois enfants par matriarche.

Elle a donc dit avant de nommer son fils par esprit prophétique: «Cette fois il faut remercier» (Béréchit 29:35) et elle l'appela Yéhouda qui vient du verbe «Léodote» qui signifie remercier. Par ce simple remerciement, elle fit déverser sur son fils un flot de bénédictions. Yéhouda deviendra le chef de ses frères, la tribu des rois d'Israël, l'ancêtre de la dynastie des rois, des Nassis du peuple et du roi Machiah. De plus, elle provoqua un flot de bénédictions sur elle-même. Elle mit au monde encore d'autres enfants ce qui a fait d'elle la matriarche qui enfanta le plus de tribus. Cependant, il faut savoir que le ciel sera extrêmement rigoureux,

avec celui qui ne remarque pas les bontés prodiguées par Hachem et qui oublie de le remercier pour cela. Nous avons reçu comme tradition de la part de nos saints maîtres, que la plupart des souffrances et des épreuves qui viennent sur l'homme sont dues au fait, qu'il oublie de remercier son Créateur pour tous les bienfaits qu'il possède, au moment où il est dans l'abondance.

Lorsqu'un homme voit que les choses ne vont pas dans un certain domaine malgré tous ses efforts,



qu'il a l'impression que les portes du ciel sont fermées devant lui, qu'il voit que sa Parnassa n'est pas fluide ou bien qu'il rencontre énormément de difficultés dans l'éducation de ses enfants, etc. la plus grande séguole vérifiée, pour ouvrir les portes du ciel et attirer sur soi la délivrance, c'est de remercier Hachem avec sa bouche et du

plus profond de notre être pour toutes les bénédictions qu'il a déversées sur nous depuis notre naissance jusqu'à ce jour.

Si un homme est vraiment conscient de tous les bienfaits que réalise pour lui Akadoch Barouh Ouh, mais n'a jamais pris la peine de penser à le remercier, à nous de l'aider à ouvrir les yeux et à reconnaître les bontés illimitées qu'Hachem fait pour nous jour après jour. Ainsi Akadoch Barouh Ouh n'aura pas besoin de nous le rappeler, en envoyant sur nous des souffrances qu'Hachem nous en préserve. En se comportant de cette manière, Akadoch Barouh Ouh continuera de déverser sur nous, la bénédiction, la réussite dans tous les domaines et la délivrance dans tout ce que nous entreprendrons.

Rabbi Haïm Bénattar dans son livre «Or Haïm» écrit : Sache que la grandeur des enfants d'Israël est plus forte que celle des anges de service. C'est à dire que l'âme d'un juif, vient d'une racine beaucoup plus élevée que celle des anges.

Il faut savoir faire preuve de gratitude envers Hachem en le remerciant chaque jour

Si un juif arrive à se comporter comme il faut, qu'il améliore son niveau de Torah et de sainteté, il aura la force de gouverner et de faire plier les anges devant lui. Rabbi Nahman nous dit que quand les anges de service voient un juif grandir dans la Torah et se sanctifier, ils en sont jaloux. A cause de cette jalouse, ils feront tout ce qu'ils peuvent pour faire trébucher le juif dans son service divin afin de ne pas être dirigés par lui. Le seul moyen de résister à cela, c'est de lier son âme à tout le peuple d'Israël. Lorsque le peuple est rassemblé et uni, qu'il remercie Hachem alors Akdoch Barouh Ouh déverse une abondance sans limites sur tous ses enfants.

“בָּבִי קָרְזִיב אַלְיךָ דָּבָר מַלְאָךְ בְּבִין זְבָרְבָּךְ לְעִשְׂתָּךְ”



Connaitre la Hassidout



L'âme est sainte, sois un juste et non un mécréant

Nous avons vu qu'à l'époque messianique, la génération sera rachetée par le mérite d'Avraham Avinou. Ceci est une première explication; Rabbi Chimon Chkop explique, que lorsque Machiah viendra, la génération ne sera pas mesurée selon Yaakov, car Yaakov a grandi dans la maison de son père Itshak et a étudié dans le Bet amidrach de Chém et Ever. Ni selon Itshak, car Itshak a été élevé par Avraham son père, il a été sanctifié par la Akeda (le sacrifice), tout en lui était juste et bien.

Par contre, Avraham fut élevé par Térah, qui était un idolâtre renommé. Akadoch Barouh Ouh dit : «Avec toi, ils concluront», même si dans cette génération il y aura beaucoup d'individus qui auront été élevés dans la maison de Térah, je les rachèterai, car c'est par toi que je conclurai. C'est une idée fondamentale, que nous développons ici. Quand Avraham Avinou a ouvert son auberge, il n'a pas vérifié ce que l'invité savait et ou ne savait pas, avant tout, il lui demandait de se laver les mains et de manger quelque chose. Une personne affamée est très irritable, après avoir mangé et être rassasiée, elle devient détendue et il est donc possible de lui parler.

C'est ce qu'Avraham Avinou faisait, après qu'ils aient mangé, bu et qu'ils soient devenus joyeux, il commençait son discours, en leur apprenant aux hommes à bénir le Créateur du monde. Après son enseignement, chacun lui demandait, si demain il pouvait venir manger chez lui. Il lui répondait qu'il était le bienvenu. Son invité lui expliquait qu'il avait des amis qui vivaient des moments difficiles et s'ils pouvaient aussi se joindre à eux. Avraham Avinou donnait toujours une réponse positive à cette demande. À ce titre, Avraham préparait chaque jour, de la nourriture pour des milliers de personnes. Tout l'argent qu'il possédait, a

été dépensé pour que les gens puissent manger et boire. Le Tiféret Akodech dit, qu'il faisait cela seulement pour faire le Zimoun avec eux, et pour leur enseigner le Birkat Amazon.

Un Admour des grands de la génération a



dit : «Je ne comprends pas que les gens qui récitent le Birkat Amazon ne fassent pas téchouva ! Alors qu'Avraham Avinou a fait faire téchouva à des millions de personnes seulement avec le Birkat Amazon». Toute personne qui récitait Birkat Amazon une fois chez Avraham Avinou, ne continuait plus à pécher. Il arrivait à démontrer que l'argent ne nous appartient pas, que la nourriture n'est pas à nous, que la santé n'est pas en notre pouvoir et que tout vient d'Hachem. Par sa volonté il donne et par sa volonté il prend. Celui qui bénit avec un oeil généreux on lui donnera avec un bon oeil. C'est ainsi qu'il a fait faire téchouva à un très grand nombre d'êtres humains grâce au Birkat Amazon.

Cet Admour disait : «Je suis déconcerté de voir combien de gens dans le monde récitent le Birkat Amazon et ne font pas téchouva ! Il me semble qu'ils ne prient pas vraiment. Mais pourtant nous les voyons bien réciter la prière ! Il faut donc comprendre que la bouche parle, mais que le cœur est endormi. » Par conséquent, grâce à l'étude du Tanya, nous mériterais,

avec l'aide d'Hachem qu'il nous ouvre les portes de la sainteté. Comme l'écrit le Rav dans le fondement de ses paroles «Tanya», Il a été enseigné (Nida, fin Ch 3) : On lui a donné une recommandation (avant sa naissance, l'avertissant) : «Sois un juste et ne sois pas un mécréant; même si le monde entier dit de toi que tu es un tsadik, considère-toi à tes yeux comme si tu étais un racha». Sachez, qu' Akadoch Barouh Ouh est pur, ses serviteurs sont purs, l'âme qu'il nous a donnée est pure. Garde cette âme dans la pureté sinon Il te l'enlèvera.

C'est à dire que chaque Juif quelque soit son niveau possède une âme sainte. Cette néchama fait réellement partie de ce monde-ci. Le Rav (Admour Azaken) nous dit, qu'en

fait seulement dix pour cent se trouvent réellement ici dans ce monde, mais que quatre-vingt-dix pour cent se trouvent en haut dans le ciel. Chaque bonne action qu'une personne réalise permet à la partie divine d'en haut de la maintenir là-bas et la protège, qu'elle lui prépare un «manteau» pour le monde à venir.

Par conséquent, avant que la néchama ne descende dans notre monde, Akadoch Barouh Ouh l'appelle et l'informe de ce qu'il est sur le point de faire. « Je t'adjure, tu vas descendre dans un monde très difficile, rempli de bien, rempli de mal, un endroit difficile où il y a beaucoup de choses. Je te demande de vouloir être un Tsadik. Ne recherche pas les mauvaises choses, ne sois pas un mécréant. Même si le monde entier dit de toi que tu es un Tsadik, ne le crois pas, considère-toi plutôt comme un Racha. Sache qu' Akadoch Barouh Ouh est pur et toi aussi tu sors de la pureté, souviens-toi que tu es considéré comme une partie divine d'Hachem. Sa cour est pure, l'âme qu'il t'a donné est pure, garde-la toujours dans la pureté.

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Avant propos du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie	
France	Paris	20:58	22:15
France	Lyon	20:39	21:51
France	Marseille	20:30	21:39
France	Nice	20:24	21:33
USA	Miami	19:38	20:34
Canada	Montréal	19:52	21:03
Israël	Jérusalem	18:44	20:05
Israël	Ashdod	19:06	20:07
Israël	Netanya	19:06	20:08
Israël	Tel Aviv-Jaffa	19:07	20:08

Hiloulotes:

10 Iyar:	Rabbi Itshak Ekafassy
11 Iyar:	Rabbi Nafatali Mérofchits
12 Iyar:	Rabbi Massoud Abouhatsséra
13 Iyar:	Rabbi Yéchaya Lévy
14 Iyar:	Rabbi Méir Baal Haness
15 Iyar:	Rabbi Élazar Ben Arakh
16 Iyar:	Rabbi Réphaël Abou

NOUVEAU:



Une lettre pour seulement 36 Shékels

Participez en vous connectant au site ou par téléphone

054-943-9394

Chaque participant recevra un magnifique certificat

Associez-vous à nous, c'est un grand mérite !

MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Histoire de Tsadikimes

Le 4 septembre 1913 est né à Vienne, en Autriche le Rav Chmouel Alévy Wozner. Dans sa jeunesse, le Rav Wozner sera un élève du géant Rabbi Meir Chapira, fondateur du Daf Ayomi et il étudiera à la yéchiva des Hahmé de Lublin en Pologne. Avant la Shoah, il se maria et émigra en terre d'Israël. Après plusieurs années, Rav Wozner décida de quitter Jérusalem pour s'installer dans la ville de Bné Brak.

Sous l'impulsion de plusieurs grands maîtres de la génération, comme le Hazon Ich de mémoire bénie, il va créer la yéchiva des Hahmé de Lublin, en souvenir de cette fameuse institution qui fut décimée par les nazis pendant la seconde guerre mondiale. Rav Wozner sera considéré comme le plus grand décisionnaire du monde hassidique de la génération actuelle. Il est le pionnier des cours publics sur les lois de pureté familliale qui à l'époque est encore un sujet tabou. Si beaucoup de gens connaissent le Rav Wozner et sa grandeur, très peu connaissent les circonstances de la naissance de ce géant en Torah.

On raconte que dans sa jeunesse, sa mère a grandi dans une famille respectant la Torah et les misvot. Elle était dotée par Hachem d'une voix exceptionnelle. Un jour, un peu avant ses dix huit ans, elle attendait le train et se pensant seule sur le quai, commença à chanter. Un homme s'approcha d'elle et lui demanda si elle attendait le train pour aller à l'opéra. Confuse, elle réussit à peine à répondre, qu'elle n'était pas chanteuse et qu'elle rentrait chez elle. Cet homme était un imprésario de l'opéra et lui expliqua qu'avec une voix telle que la sienne, elle pourrait atteindre des sommets. Il lui proposa de venir faire un essai à l'opéra de Vienne, en lui laissant ses coordonnées. Tiraille par son éducation religieuse qui lui avait appris qu'une femme n'a pas le droit de chanter devant des hommes et la proposition alléchante de cet imprésario, elle décida de ne rien dire à sa famille. Elle prit la décision de rencontrer cet homme en se disant que cela ne l'engageait à rien.

Arrivée à l'opéra, elle faillit défaillir devant tant de splendeur, elle qui vivait dans la simplicité de la communauté juive. Quelques minutes plus tard elle se retrouva devant l'imprésario et le directeur de l'opéra. Après avoir chanté, elle aperçut le directeur les larmes aux yeux. Il se leva alla vers elle, rempli d'émotion, il lui proposa de devenir la soliste de la chorale de

l'opéra. Le contrat en main, elle rentra chez elle avec des lumières dans les yeux, s'imaginant déjà être sous les projecteurs.



Malgré tout son enthousiasme, elle n'avait pas dix huit ans et devait donc recevoir la permission de ses parents, afin de rejoindre la troupe. Le soir venu, elle discuta de la proposition magique qui s'offrait à elle, avec ses parents. Son père et sa mère, ne purent réprimer leur désarroi. Comment leur fille chérie, qui avait grandi dans la sainteté pouvait penser à chanter devant des non-juifs. Bien que ses parents se soient

opposés à ce qu'elle entre à l'opéra, elle était déterminée à aller au bout de son rêve. A la même période se trouvait à Vienne, l'Admour de Boyane. En désespoir de cause, ses parents allèrent le consulter. L'Admour après avoir entendu toute l'histoire, demanda au père de lui amener d'urgence sa fille car c'était un cas de «sauvetage d'une âme pure».

Lorsque la jeune fille fut présentée à l'Admour, il lui demanda : «Pourquoi ma fille veux-tu chanter dans cet opéra ?», alors elle répondit que, selon elle, ce serait une grande sanctification du nom d'Hachem de voir une jeune fille religieuse, chanter encore mieux que les chanteurs des nations du monde. L'Admour lui proposa alors de la bénir pour une belle vie, puis pour une bonne parnassa, ensuite pour un bon mari, etc. Mais rien ne la faisait changer d'avis. Elle était persuadée que sa cause était juste et noble. Juste avant qu'elle quitte le domicile de l'Admour, il lui dit : «Ma fille si ton désir est vraiment de faire une sanctification du nom divin par ta voix, je te promets que si tu renonces à devenir chanteuse, tu auras le mérite d'avoir un fils extraordinaire qui éclairera le peuple d'Israël par sa Torah, et sa voix sera écoutée d'un bout à l'autre du monde».

En entendant les douces paroles de l'Admour, les yeux remplis de larmes, elle fit demi-tour et en se rapprochant de l'Admour lui demanda de promettre. Après avoir reçu la promesse de l'Admour, elle renonça à sa carrière à l'opéra de Vienne. Quelques mois après cet entretien, elle rencontra son futur mari, se maria et mit au monde un petit garçon qui deviendra plus tard, le géant Rav Chmouel Wozner qui sera effectivement écouté par les juifs d'un bout à l'autre du monde. Le Rav Wozner est décédé en 2015, à l'âge de 102 ans.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

Isr: 054-943-9394 • Fr: 01-77-47-29-83

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Haméir Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons

hameir laarets

054-943-9394

Un moment de lumière

Torah-Box